

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2020 13 h

Séance tenue le lundi 16 novembre 2020 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Nathalie Goulet, Mme Chantal Rossi, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 30.04

Mme Nathalie Goulet, M. Benoit Langevin, M. Alex Norris, Mme Chantal Rossi, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

AUTRES PRÉSENCES:

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente, Mme Suzie Miron, poursuit en dédiant la minute de silence à la mémoire de Max Gros-Louis décédé le 14 novembre dernier. Mme Miron fait mention de quelques hauts faits de la vie de M. Gros-Louis, notamment qu'il a été grand chef de la Nation huronne-wendat durant 33 ans et qu'il a largement contribué à la reconnaissance des droits des personnes autochtones. Il a été également un ambassadeur de la cause autochtone autant au Québec qu'à travers le monde. À cela s'ajoutent de nombreuses distinctions dont celles de Chevalier de l'Ordre national du Mérite de France en 2008, aussi nommé Officier de l'Ordre national du Québec en 2011 et Membre de l'Ordre du Canada en 2016.

Après la minute de silence, la présidente du conseil enchaîne en soulignant quelques célébrations internationales au mois de novembre :

le 6 novembre : Journée Mondiale sans papier

le 20 novembre : Journée Internationale des droits de l'enfant

le 25 novembre : Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard

des femmes

Par la suite, la présidente du conseil mentionne les anniversaires des conseillers et des conseillères au courant du mois de novembre :

> le 5 novembre : Chantal Rossi le 6 novembre : Giovanni Rapana le 26 novembre : Abdelhaq Sari

le 29 novembre : Richard Ryan et Jean-François Parenteau

Puis, dans le cadre des campagnes Centraide et Croix-Rouge qui viennent de se terminer, la présidente salue l'implication remarquable du comité pour le méga téléthon des élu.e.s. Elle nomme à cet effet, M. Bissonnet, Mme Boivin-Roy, Mme Barbe et M. Pauzé. Malgré les horaires chargés de tous, elle les remercie pour le temps qu'ils ont consacré à relancer et à parler à toutes les personnes élues au mois d'octobre dernier. La présidente précise que le défi était de taille dans le contexte actuel du télétravail. Elle est touchée par cette belle mobilisation solidaire et non partisane et s'engage à fournir sous peu les résultats des campagnes. Elle remercie les membres de leur implication et de leur générosité.

La présidente présente quelques caractéristiques des trois campagnes de recrutement qui ont cours présentement et qui touchent les trois conseils consultatifs de Montréal :

- du 2 novembre 2020 au 10 janvier 2021, la Ville de Montréal procède à une campagne de recrutement pour sa banque de candidatures pour de nouveaux membres bénévoles au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil jeunesse de Montréal, ainsi qu'au Conseil des Montréalaises
- depuis 2003, les trois conseils travaillent à faire de Montréal une ville à l'image de la diversité de sa population
- les conseils sont composés de 15 membres bénévoles, choisis de façon à refléter la diversité de la société montréalaise
- Au fil des ans, ce sont plus de 250 citoyennes et citoyens qui ont ainsi pu faire entendre leurs voix

La présidente souligne trois initiatives ou réalisations récentes ou à surveiller de ces trois conseils :

- 1- L'Avis du Conseil interculturel de Montréal sur le racisme systémique déposé à l'Office de consultation publique de Montréal et sa campagne de communication vidéo
- 2- L'Avis en cours de recherche et rédaction du Conseil jeunesse de Montréal sur les « Jeunes Montréalais.e.s et le logement : une situation résidentielle précaire »
- 3- L'Avis en finalisation sur la « Traite des femmes dans la F1 » par le Conseil des Montréalaises

Elle invite les membres du conseil à diffuser largement l'information sur ces campagnes de recrutement.

En conclusion, la présidente du conseil, Mme Miron, souhaite une bonne séance à tous et à toutes.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>A</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Quels sont les changements qui font en sorte que le mandat du rapport d'audit préélectoral soit retiré à la vérificatrice générale? Reformule sa question
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Habitation et entente avec les gouvernements provincial et fédéral – Quelles sont les sommes que Montréal recevra en vertu de cette nouvelle entente? / Est-ce que l'Office municipal d'habitation de Montréal aura un budget à la hauteur de ces attentes pour l'année 2021?

Question de Objet M. Robert Beaudry Aimerait des clarifications sur les M. Alan DeSousa données de l'Administration concernant

le logement social dans l'arrondissement de Saint-Laurent, plus précisément dans le secteur Hodge-Lebeau

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges. M. Limoges soulève une question de règlement en vertu de l'article 45, du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne (06-051), et plus précisément concernant ce qui est sous-entendu dans le choix du mot « désespéré » qu'a utilisé M. DeSousa dans son intervention. Mme Miron invite le conseiller DeSousa à être prudent dans le choix des mots.

M. Robert Beaudry Questionne le projet de règlement M. Alan DeSousa

> intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social,

abordable et familial »

Mme Valérie Plante M. Dominic Perri Reports de chantiers de réhabilitation (M. Sylvain Ouellet)

des conduites d'égouts et d'aqueduc -Aimerait des justifications et des éclaircissements concernant ces

reports? / Reformule sa question

Mme Valérie Plante M. Aref Salem Projet de règlement intitulé (M. Robert Beaudry) « Règlement visant à améliorer l'offre

matière de logement social, abordable et familial » - Questionne l'implication élus des l'arrondissement de Saint-Laurent dans ce projet de règlement et le district

Jules-Poitras choisi

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui soulève une question de règlement. Mme Boivin-Roy précise que l'intervention de M. Salem n'en était pas une sur son désaccord au projet de règlement mais visait plutôt à offrir sa collaboration dans ce dossier. La présidente du conseil cède la parole à M. Limoges qui mentionne qu'être en désaccord sur un contenu ne constitue pas une question de règlement. La présidente du conseil invite le conseiller Salem à poursuivre en indiquant que l'article 45, du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne (06-051) s'applique dans ce cas-ci.

M. Aref Salem Mme Valérie Plante Expose l'expertise des élus (M. Robert Beaudry)

l'arrondissement de Saint-Laurent dans

ce dossier

À 13 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges

> appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

Définancement (désinvestisement) du M. Abdelhaq Sari Mme Valérie Plante

Service de police de la Ville de Montréal - Aimerait connaître la position de

l'Administration sur cette question

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui soulève une question de règlement. Mme Boivin-Roy demande que la mairesse retire les mots « travaux bâclés » puisque ces mots sont antiparlementaires. La présidente rappelle à tous les membres du conseil le contenu des articles 45 et 46 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, puis elle demande à Mme Plante de se rétracter. La mairesse Plante reprend sa phrase en utilisant les mots « sur le coin d'une table ».

M. Abdelhaq Sari Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)

Reformule sa question

réaidente du conseil Mma Curie Miren, cède la narele au le

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges. M. Limoges précise que selon lui, M. Sari interprète les propos de la mairesse « sur le coin d'une table » en leur prêtant un sens qu'ils n'ont pas. En effet, il souligne que les propos de la mairesse ne visaient pas M. Sari personnellement mais qu'ils faisaient référence à une période passée. La présidente demande au conseiller Sari de se rétracter. La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin, est en désaccord avec l'interprétation de la présidente du conseil. La présidente en prend note et cède la parole au conseiller Sari. Ce dernier indique qu'il n'a pas souhaité attaquer qui que ce soit et se rétracte.

M. Francesco Miele

Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) Bornes de recharge électrique et Réseau express vélo (REV) rue Saint-Denis – Aimerait un état de la situation sur le nombre de bornes de recharge électrique sur le REV rue Saint-Denis / Aimerait des précisions monétaires dans ce dossier

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand. Le conseiller Rotrand fait état du déroulement de la période de questions qui se termine et constate qu'en raison de plusieurs questions de règlement qui ont été posées, le temps alloué aux questions des membres a été diminué. Il suggère que la Commission de la présidence étudie cet enjeu. La présidente le remercie pour sa proposition.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement* sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 54

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM20 1077

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020, conforment à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 novembre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.		
03.02		

4 - Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes,* pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.

Jn débat s'engage.			
	•		

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

5.01 Résolution CA20 19 0213 du conseil d'arrondissement de Lachine - Motions des élus - Reconnaissance de l'apport de monsieur Noël Spinelli à la richesse culturelle, communautaire et économique de l'arrondissement de Lachine

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Jean-François Parenteau

--- Dépôt de la réponse de M. Parenteau à M. Francesco Miele concernant l'article 80.01 (20.24) – conseil municipal du 19 octobre 2020 – quatre contrats à Clean Harbors Québec inc. et écofrais

Par M. Éric Alan Caldwell

--- Dépôt de la réponse de Mme Caldwell à Mme Chantal Rossi concernant le Bilan 2018-2020 – moins de 1 % des places de stationnement sur rue ont été réallouées – conseil municipal du 19 octobre 2020

Par M. Robert Beaudry

--- Dépôt de la réponse de M. Beaudry à Mme Karine Boivin-Roy concernant l'article 80.01 (30.05) – conseil municipal du 19 octobre 2020 – entente entre la Ville de Montréal et 9172-1472 Québec inc. relativement à l'évaluation de la bâtisse

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020.

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe au procès-verbal.

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétition ».

Aucune pétition n'est déposée.

15 - Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM20 1079

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles

Attendu que le 6 décembre 1989, il y a 31 ans, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que cet événement ne doit jamais être oublié afin que plus jamais une telle tragédie ne se produise à Montréal ou ailleurs;

Attendu que l'année dernière, 30 ans après la tragédie, la Ville de Montréal, à la suggestion de deux chercheuses du Réseau québécois en études féministes, Mélissa Blais et Diane Lamoureux, a accepté de modifier le panneau identifiant la place du 6-Décembre-1989 afin qu'il stipule que les 14 femmes assassinées l'ont été lors d'un attentat antiféministe;

Attendu que Montréal a désigné, en 2009, la journée du 6 décembre comme étant la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2008, la politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, qui est assortie d'un plan d'action;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

Attendu que la Ville de Montréal s'est proclamée, en 2016, Municipalité alliée contre la violence conjugale;

Attendu que la Ville de Montréal a participé, en 2018, au Forum global d'ONU Femmes afin de réitérer son engagement envers l'égalité entre les femmes et les hommes, la sécurité des femmes dans l'espace public et la prévention des violences à caractère sexuel faites aux femmes et aux filles;

Attendu que notre société doit impérativement poursuivre ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que la candidature de Montréal en vue de joindre l'initiative Des villes sûres et des espaces publics sûrs d'ONU Femmes a été acceptée en janvier 2019;

Attendu que la campagne annuelle 12 jours d'action contre la violence envers les femmes se tiendra du 25 novembre au 6 décembre et qu'elle constitue une occasion de réfléchir collectivement au phénomène de la violence faite aux femmes et de discuter de solutions concrètes pour enrayer ce fléau;

Attendu que Montréal assume un rôle de leadership en ce qui a trait à l'élimination de la violence faite par les armes à feu sur son territoire et partout au pays;

Attendu que le Conseil municipal de Montréal s'est prononcé à l'unanimité à trois reprises, en 2018, 2019, et plus récemment en octobre 2020, réitérant l'urgence de légiférer à l'échelle nationale visant à interdire la possession privée des armes de poing et des armes d'assaut au Canada.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Rosannie Filato Mme Mary Deros Mme Lise Zarac

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à se souvenir, le 6 décembre, des 14 femmes victimes de l'attentat antiféministe de Polytechnique;
- 2- invite les Montréalaises et Montréalais à participer, dans le respect des règles de santé publique, aux actions organisées dans le cadre des 12 jours d'action contre la violence envers les femmes;
- 3- condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine;
- 4- continue d'agir pour améliorer la qualité de vie des femmes, encourager leur participation à la vie démocratique et améliorer l'accès aux emplois encore majoritairement masculins, ce qui contribuera à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un	dél	bat	s'er	ngaç	ge.	

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante

La mairesse de Montréal prend la parole pour présenter la Déclaration. Elle cite le nom de ces 14 jeunes femmes qui ont perdu la vie de façon tragique cette journée du 6 décembre 1989. Elle rappelle l'importance de combattre la violence dans notre société et de tout mettre en oeuvre afin de rendre nos instances plus justes et plus inclusives. En terminant, la mairesse indique qu'il est primordial de s'unir pour éliminer toute forme de violence et souhaite que tous célèbrent la présence des femmes dans les multiples sphères de la société montréalaise.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy prend la parole en indiquant que l'opposition officielle appuie ardemment cette Déclaration. Elle mentionne que nous avons un devoir de mémoire envers ces victimes et cite différentes déclarations qui viennent en appui afin de contrer ce fléau. La leader de l'opposition officielle met en lumière les différents enjeux concernant la violence conjugale en ces temps de pandémie. En conclusion, la leader de l'opposition officielle souhaite que toutes les femmes puissent vivre dans la sécurité et la dignité. La conseillère Mary Deros demande la parole afin que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de cette déclaration.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la conseillère Lise Zarac.

Mme Zarac prend la parole et expose les différentes actions de l'arrondissement de LaSalle, dont une campagne de sensibilisation et la formation d'un comité sur cet enjeu capital qu'est la violence faite aux femmes et aux filles. En terminant, Mme Zarac souhaite également que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de cette déclaration.

La présidente du conseil remercie Mme Zarac pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.		
15.01		

CM20 1080

Déclaration pour un meilleur soutien des personnes atteintes de troubles de santé mentale

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a entraîné des changements importants dans les possibilités d'interaction dans la société, dans l'organisation du système scolaire, mais aussi dans l'offre de services pour les personnes en situation d'itinérance;

Attendu que la COVID-19 constitue un facteur aggravant pour des problématiques psychosociales telles que l'isolement, et peuvent entraîner une augmentation de l'anxiété et du stress;

Attendu que les enjeux de santé mentale sont majeurs au pays, alors qu'un Canadien sur cinq vivra un trouble de santé mentale au cours de sa vie;

Attendu qu'à Montréal, 2 % de la population adulte est aux prises avec des troubles de santé mentale graves et de longue durée, selon l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal;

Attendu qu'à Montréal, 29 % de la population adulte sera aux prises avec une dépression majeure ou des troubles anxieux ou encore des troubles liés à l'usage de drogues ou d'alcool, selon l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal;

Attendu que selon une enquête de l'Institut de la statistique du Québec parue en 2015, la dépression devrait se classer, à compter de cette année, au deuxième rang des principales causes d'incapacité à l'échelle mondiale, juste derrière les maladies cardiaques;

Attendu que seulement 30 % des gens faisant une dépression cherchent de l'aide, en partie en raison de la stigmatisation entourant toujours la maladie mentale et en partie parce qu'ils ignorent tout simplement qu'ils font une dépression;

Attendu que le SPVM reçoit en moyenne 1 200 appels par jour et que parmi ceux-ci, 90 appels concernent des personnes en crise ou ayant des troubles de santé mentale;

Attendu que les personnes atteintes de troubles de santé mentale font encore l'objet de discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal est active dans le domaine de la santé mentale, notamment par l'entremise de son Plan d'action en itinérance, de son Programme d'accompagnement justice-santé mentale et de son Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP);

Attendu que depuis 2009, l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII) du SPVM, en partenariat avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, réalise un travail important de proximité pour rejoindre des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et veille à les accompagner vers des services appropriés afin d'améliorer leurs conditions de vie et de favoriser leur réinsertion sociale;

Attendu que les Villes, en tant que gouvernement de proximité, sont en premières lignes pour affronter des enjeux complexes liés à la santé mentale et l'itinérance;

Attendu que selon une compilation d'études réalisée par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) en 2007, plus de 50 % des personnes en situation d'itinérance au Canada sont atteintes de troubles de santé mentale:

Attendu que les mesures d'aide en santé mentale doivent être accompagnées de ressources pour assurer le bien-être, la santé et la sécurité de la population;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé un investissement important qui permettra d'agir sur plusieurs plans afin d'améliorer l'offre de soins et de services psychosociaux et en santé mentale pour la population du Québec, notamment une enveloppe de 25 M\$ pour bonifier l'offre de services en santé mentale pour les jeunes;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Rosannie Filato

M. Francesco Miele M. Benoit Langevin M. Giovanni Rapanà

Et résolu:

que la Ville de Montréal :

- 1- fasse la promotion de la santé mentale et sensibilise la population à l'importance de lutter contre la stigmatisation;
- 2- appuie les initiatives en santé mentale susceptibles d'améliorer l'offre de services pour les Montréalaises et les Montréalais aux prises avec des troubles de santé mentale;
- 3- poursuive son travail de collaboration avec les partenaires communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux pour développer des initiatives et projets afin de soutenir les personnes aux prises avec des troubles de santé mentale;
- 4- demande un appui financier au gouvernement du Québec pour que les équipes d'intervention ÉMRII et ÉSUP, qui ont démontré leur pertinence et leur efficacité depuis de nombreuses années, puissent poursuivre et intensifier leurs activités;
- 5- sollicite un appui financier du gouvernement du Québec pour le déploiement d'une Équipe municipale mobile en intervention sociale (ÉMMIS) visant à coordonner une action en matière de sécurité urbaine et de lutte contre l'exclusion sociale.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole et présente la Déclaration. Elle rappelle l'importance de sensibiliser la population afin de lutter contre la stigmatisation. La mairesse expose différentes statistiques pour illustrer l'ampleur de cet enjeu. Puis, elle fait référence aux différentes actions de l'Administration pour aider les personnes atteintes de troubles de santé mentale.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele prend la parole au nom de l'opposition officielle qui joint sa voix à cette Déclaration. Il mentionne que les besoins sont bel et bien présents et que depuis le début de la pandémie, ces besoins se sont accrus. M. Miele fait mention notamment des situations très délicates auxquelles font face plusieurs équipes d'intervention, dont celles du SPVM. Il conclut sur tout le sérieux et la complexité de cette problématique.

La présidente du conseil remercie le leader adjoint de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Benoit Langevin qui souhaite que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de cette déclaration.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

M. Rotrand prend la parole et fait état de quelques réserves en regard de cette Déclaration. Il cite en exemple, la province de l'Ontario, pour son projet-pilote en santé mentale ainsi que d'autres initiatives à travers le pays.

La présidente du conseil prend la parole et demande au conseiller Rotrand d'axer son intervention sur le contenu de la Déclaration à l'étude.

Le conseiller Rotrand poursuit son intervention en mentionnant que de plus amples discussions seront nécessaires pour traiter de cette problématique.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole au conseiller Giovanni Rapanà qui souhaite également que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.
15.02
À 14 h 29, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM20 1081

Conclure une entente-cadre avec Multi-Distribution Industrielle pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée, pour une période de trois ans avec une option de prolongation de 12 mois (montant estimé de l'entente : 617 243,29 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18022 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Multi-Distribution Industrielle, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des avertisseurs de fumée, munis d'une pile au lithium inamovible avec une durée minimale de vie de 10 ans, pour une somme maximale de 617 243,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18022;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal Direction stratégique et de la prévention incendie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1203838003 80.01 (20.01)

CM20 1082

Accorder un contrat de gré à gré à Thales DIS Canada inc. pour le renouvellement de la maintenance et du support du Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 31 août 2006 avec Thales DIS Canada inc. (anciennement Gemalto Canada inc.) (CG06 0328), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 990 849,10 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Thales DIS Canada inc. pour le renouvellement de la maintenance et du support du Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 31 août 2006 avec Thales DIS Canada inc. (anciennement Gemalto Canada inc.) (CG06 0328), et ce, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 990 849,10 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.			
1205035003 80.01 (20.02)			

Autoriser une dépense additionnelle de 84 909,02 \$ pour les services de maintenance et de gestion prévus au contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208) relativement à deux consoles de répartition AVTEC additionnelles, pour une durée de sept ans, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 710 423,21 \$ à 48 795 332,23 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 84 909,02 \$, taxes incluses, pour les services de maintenance et de gestion prévus au contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208) relativement à deux consoles de répartition AVTEC additionnelles, pour une durée de sept ans, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 710 423,21 \$ à 48 795 332,23 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1201073001 80.01 (20.03)		

CM20 1084

Autoriser une dépense additionnelle de 2 155,72 \$, taxes incluses, pour l'ajout de maintenance 2^e niveau de soutien (Lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), pour une période de 38 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mai 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 512 042,27 \$ à 35 514 197,99 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 2 155,72 \$, taxes incluses, pour l'ajout de maintenance 2^e niveau de soutien (Lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), pour une période de 38 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mai 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 512 042,27 \$ à 35 514 197,99 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1201073002 80.01 (20.04)

Accorder un contrat à Novipro inc., pour une période de trois ans, pour la fourniture d'un ordinateur central de la Ville - Somme maximale de 1 035 758,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18434 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire Novipro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture d'un système d'ordinateur centrale IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 035 758,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18434;
- 2 d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information à signer les documents requis dans le cadre de cette acquisition avec le revendeur ou le manufacturier IBM pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.		
Adopté à l'unanimité.		
1206871003 80.01 (20.05)		

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1086

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro pour une durée de 36 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 25 novembre 2020 au 24 novembre 2023 - Montant maximal de 1 288 030,12 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré, d'une durée de 36 mois, soit du 25 novembre 2020 au 24 novembre 2023, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires de l'antivirus Trend Micro, incluant leurs supports et leurs mises à jour, pour une somme maximale de 1 288 030,12 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 novembre 2019;
- 2 d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information, du Service des technologies informatiques (STI), à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité	Ado	pté	à	l'una	animité
----------------------	-----	-----	---	-------	---------

1208087002 80.01 (20.06)

CM20 1087

Conclure une entente-cadre avec TMS Maîtres des Camions pour la fourniture de service d'entretien préventif et la réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour une durée de 12 mois, pour les lots 33, 36, 37 et 38 - Dépense totale de 1 130 450,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18330 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les commandes pour la fourniture de service d'entretien préventif et réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18330;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u>
		(taxes incluses)
TMS Maîtres des Camions	Lot 33	288 389,49 \$
TMS Maîtres des Camions	Lot 36	311 362,65 \$
TMS Maîtres des Camions	Lot 37	370 943,84 \$
TMS Maîtres des Camions	Lot 38	159 754,31 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205382005 80.01 (20.07)

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 3 479 612,93 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG), pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier Passeport Avantage, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 3 479 612,93 \$, taxes incluses;
- 2 d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat pour et au nom de la Ville de Montréal.
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1206871004 30.01 (20.08)

CM20 1089

Conclure une entente-cadre avec Métal M-Pact inc. pour l'acquisition de métaux bruts, pour une durée de 36 mois, avec option de deux périodes de 12 mois (Montant estimé de l'entente : 1 413 200,89 \$, taxes et variation des quantités incluses) - Appel d'offres public 20-18270 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le seul article (Lot 1), d'une durée de 36, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers métaux bruts, pour la somme maximale indiquée en regard du seul article (Lot 1), conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18270;

Firmes Articles Montant (taxes incluses)

Métal-Pact inc. Lot # 1 1 228 870,34 \$

2 - d'autoriser une dépense de 184 330,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1205382006 80.01 (20.09)
CM20 1090
Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc., pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour la période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 185 119,94 \$, taxes incluses (Fournisseur exclusif)
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc. une division d'ACCEO Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rappor d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour la période du 1 ^{er} janvie 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 185 119,94 \$, taxes incluses;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1200206001 80.01 (20.10)
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Conclure une entente-cadre avec Boivin et Gauvin inc. pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, d'une durée de 36 mois avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune (montant estimé de l'entente : 401 837,63 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18252 (2 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, par laquelle Boivin et Gauvin inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des gants de protection pour le combat incendie, pour une somme maximale de 401 837,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18252;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal Direction stratégique et de la prévention incendie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
1203838004 80.01 (20.11)	

CM20 1092

Accorder un contrat à Les agences Robert Janvier Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0801 « Portes, cadres et quincaillerie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 672 598,81 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15515 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les agences Robert Janvier Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0801 « Portes, cadres et quincaillerie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 1 454 433,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15515;
- 2- d'autoriser une dépense de 218 165,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1206810008 80.01 (20.12)		

Accorder un contrat à Services d'égout Capital inc. pour les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur De Lorimier, entre les rues Logan et Ontario - Dépense totale de 1 144 986,82 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP19084-180122-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Services d'égout Capital inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur De Lorimier entre les rues Logan et Ontario, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 954 155,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19084-180122-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 190 831,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3-	d'imputer cette	dénense	conformément	aux informations	financières	inscrites au	dossier décision	onnel
J-	d iiiibulei eelle	ucbellac	COLLIGITIES	aux illiorillations	III Iai icici co	III ISCI ILES AU	uussiei uetisi	JI 11 101.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1203438041 80.01 (20.13)

CM20 1094

Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode non intrusive, pour une durée de deux ans - Dépense totale de 1 741 526,33 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18194 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Technologies Pure Canada Ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de deux ans, le contrat pour la détection de fuites par une méthode non intrusive sur des conduites principales d'aqueduc, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 205,75 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18194;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 320,58 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1208206001 80.01 (20.14)	

Exercer l'option de la deuxième prolongation d'une année et autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, taxes incluses, pour obtenir les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite, afin d'assister la Ville dans l'exécution de ses mandats dans le cadre du contrat accordé à Mercer (Canada) (CG14 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 296 552 \$ à 1 396 552 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation d'une année, et autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régime de retraite, afin d'assister la Ville dans l'exécution de ses mandats, dans le cadre du contrat accordé à la firme Mercer (Canada) limitée (CG14 0521) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 296 552 \$ à 1 396 552 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200314002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

CM20 1096

Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Itée, pour une durée approximative de 36 mois, pour l'élaboration d'un rapport géotechnique des paramètres de référence, la préparation des plans et devis d'excavation du roc et du sol, ainsi que pour la surveillance et le support technique pendant les travaux de construction de la phase III du collecteur industriel - Dépense totale de 2 350 581,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18311 (3 soum.)

La conseillère Effie Giannou déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Hatch Itée., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée approximative de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un rapport géotechnique des paramètres de références, la préparation des plans et devis d'excavation du roc et du sol ainsi que pour la surveillance et le support technique pendant les travaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 958 817,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-13311;
- 2- d'autoriser une dépense de 391 763,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1203438043 80.01 (20.16)	

CM20 1097

Accorder un contrat à Stantec experts-conseils Itée pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour le projet de mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période 60 mois, renouvelable pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 538 184,79 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18116 (4 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Stantec experts-conseils Itée., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour le projet de mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 615 153,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18116;
- 2- d'autoriser une dépense de 923 030,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1203438042 30.01 (20.17)		

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'administration de la plateforme-services (PaaS) et des logiciels-services (SaaS) - Somme maximale de 1 168 822,32 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'administration de la plateforme-services (PaaS) et des logiciels-services (SaaS), pour une somme maximale de 1 168 822,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du Service des technologies de l'information, à signer les documents à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1207684003 80.01 (20.18)		

CM20 1099

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de licences AirWatch, pour une durée de 14 mois, soit du 23 novembre 2020 au 31 décembre 2021 - Montant maximal de 499 800,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de licences AirWatch, pour une durée de 14 mois, soit du 23 novembre 2020 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 499 800,28 \$, taxes incluses;
- 2 d'autoriser la directrice de la Direction connectivité, du Service des technologies de l'information, à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1208057003 80.01 (20.19)	

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Placements CFIC Pointe-Claire inc., à des fins de rue, un terrain vacant situé entre l'autoroute Félix-Leclerc et le boulevard Brunswick, à l'ouest de l'avenue Fairview, dans la ville de Pointe-Claire, constitué du lot 6 372 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 4 000 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Placements CFIC Pointe-Claire inc. à des fins de rue, un terrain vacant, situé entre l'autoroute Félix-Leclerc et le boulevard Brunswick, à l'ouest de l'avenue Fairview, dans la ville de Pointe-Claire, connu et désigné comme étant le lot 6 372 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 4 000 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Placements CFIC Pointe-Claire inc. et son notaire fiduciaire établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 3- d'identifier le terrain, lorsqu'il sera acquis, comme faisant partie du domaine public « rue » de l'agglomération de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1197723005 80.01 (20.20)	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Succession Alfredo Scandone, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant le numéro civique 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, constitué du lot 1 867 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 334,4 mètres carrés, pour la somme de 1 360 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Succession Alfredo Scandone, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 867 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec un bâtiment dessus érigé portant le numéro 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie de 334,4 mètres carrés, pour la somme de 1 360 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, l'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1198190012 80.01 (20.21)		

CM20 1102

Accorder, pour l'édition 2021 du Marathon de Montréal, un soutien d'une valeur totale de 460 000 \$ à Événements GPCQM, soit un soutien financier de 35 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien d'une valeur totale de 460 000 \$ à Événements GPCQM, soit un soutien financier de 35 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens, services et installations estimé à 425 000 \$, pour la tenue de l'édition 2021 du Marathon de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1205978006 80.01 (20.22)	

Accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale totale de 699 992 \$ à quatre organismes, soit un montant de 155 000 \$ au Collège John Abbott, un montant de 83 992 \$ à Vestechpro, centre de recherche et d'innovation en habillement, un montant de 212 000 \$ à l'Université Concordia et un montant de 249 000 \$ à la CDEC - Montréal-Nord pour les projets 2020, Accélérer les talents / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 699 992 \$, aux organismes ciaprès désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Collège John Abbott	Code LAB: un espace novateur de simulation d'entreprise en TI - (01/12/2020 - 30/12/2022)	155 000 \$
Vestechpro, centre de recherche et d'innovation en habillement	Formations collégiales Mode-habillement numérique et Vêtements intelligents - (01/12/2020 - 30/12/2022)	83 992 \$
Université Concordia	Projet l'expérience utilisateur (UX)- (01/12/2020 - 30/12/2022)	212 000 \$
Corporation de développement économique communautaire de Montréal-Nord (CDEC - Montréal-Nord)	Pôle de formation à Montréal-Nord en véhicules électriques et hybrides rechargeables - (01/12/2020 - 30/12/2022)	249 000 \$

- 2- d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1208379002 80.01 (20.23)

CM20 1104

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Microcrédit Montréal pour le projet visant à soutenir le déploiement du microcrédit à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Microcrédit Montréal pour la réalisation du projet visant à soutenir le déploiement du microcrédit à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	pté à l'unanimité.
	016002 1 (20.24)
CM2	20 1105
com	order une contribution financière non récurrente de 149 340 \$ au Conseil québécois du nmerce de détail pour la mise en place d'un service de livraison durable et mutualisé pour les nmerçants locaux / Approuver un projet de convention à cet effet
	ès avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la nce du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;
II es	t proposé par M. François Limoges
	appuyé par M. Benoit Dorais
Et re	ésolu :
que	l'orientation du conseil municipal soit :
1-	d'accorder un soutien financier de 149 340 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en place d'un service de livraison durable et mutualisé pour les commerçants locaux;
2-	d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, se terminant le 31 décembre 2021;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un d	débat s'engage.
Ado	pté à l'unanimité.
	454004 1 (20.25)
	
II es	t proposé par M. François Limoges
	appuyé par M. Benoit Dorais
Et re	ésolu :
de r	éunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.
Ado	pté à l'unanimité.

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Énergie Valero inc. (6 245 290,28 \$), Suncor Énergie inc. (243 752,86 \$), Philippe Gosselin & Associés limitée (178 814,77 \$) et Mazout G. Belanger inc. (278 231,09 \$) pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée d'un an sans possibilité de prolongation - Dépense totale de 6 946 089 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18226 7 soum., 2 non conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des articles, pour une durée d'un an, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18226;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Énergie Valero inc.	Lot 1	5 697 171,98 \$
Énergie Valero inc.	Lot 2	548 118,30 \$

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrités au dossier décisionne
--

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208528014 80.01 (20.26)

CM20 1107

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Novexco inc. (Hamster) pour la fourniture et livraison sur demande d'articles de bureau, de cartouches d'encre et de papiers d'impression, sans option de prolongation, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 11 119 351,04 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18051 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans par laquelle Novexco inc. (Hamster), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les articles de bureau, les cartouches d'encre et les papiers d'impression, pour une somme maximale de 9 669 000,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18051;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 450 350,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.		
Adopté à l'unanimité.		
1204338005 80.01 (20.27)		

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection de la structure de dérivation et de déversement Alepin - Dépense totale de 4 186 340,60 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public CP20023-170240-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la structure de dérivation Alepin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 950,50 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP20023-170240-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 689 390,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1203438039 80.01 (20.28)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Itée pour la fourniture de services actuariels destinés au Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal d'une durée de cinq ans, renouvelable pour cinq années additionnelles - Dépense totale de 1 626 551,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18213 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Itée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq années, avec une possibilité de cinq prolongations d'une période de 12 mois chacune, pour la fourniture de services actuariels destinés au Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 626 551,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18213;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
208990001 0.01 (20.29)

CM20 1110

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc. pour des services professionnels en actuariat-conseil, volet assurance collective pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026 - Dépense de 1 767 435,94 \$ - Appel d'offres public 20-18341 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour fournir à la Ville de Montréal des services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, à compter du 1^{er} janvier 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme approximative de 1 767 436 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18341;

3 -	de mandater	le	Service	des	ressources	humaines	afin	qu'il	procède	àΙ	а	mise	en	application	dι
	contrat;														

					<i>c</i> · · · ·			17
4 -	d'impliter ces	denences	conformément	ally intormation	ne financières	inecritae ai	I dossier	decisionnel
_	dillibutoi oco	UCDCHOCO	COLITOTICITICITE	aux illioilliatio			a accord	accioioi ii ici.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208242001 80.01 (20.30)

À 15 h 24, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1111

Ratifier une dépense de 148 300 \$, taxes incluses, pour le contrat de janvier à octobre 2020 / Accorder un contrat de gré à gré à Postmedia Network Inc (Montréal Gazette) pour la publication des avis obligatoires en anglais, pour le dernier trimestre 2020 et l'année 2021, pour une somme maximale de 477 300 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de ratifier une dépense de 148 300 \$, taxes incluses, pour le contrat de janvier à octobre 2020;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postmedia Network Inc (Montréal Gazette), fournisseur unique, pour la publication des avis obligatoires en anglais, pour une somme maximale de 477 300 \$, taxes incluses, pour le dernier trimestre 2020 et l'année 2021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1206698002 80.01 (20.31)

Approuver un projet d'avenant no 2 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) augmentant ainsi le budget total de l'Entente de 154 860 000 \$ à 157 096 173 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant 2 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) portant le budget total de l'Entente de 154 860 000 \$ (depuis la modification no. 1) à 157 096 173 \$;
- 2- d'autoriser une somme supplémentaire de 800 000 \$ pour le financement de projets visant la promotion de la langue française, et ce, pour l'exercice 2019-2020 selon une contribution 50 % MCC et 50 % Ville;
- 3- d'autoriser une majoration de la contribution du MCC de 1 436 173 \$ pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2020-2021;
- 4- d'effectuer un transfert de 1 071 898 \$ de l'axe 2 « Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne » vers l'axe 1 « Le patrimoine » afin de financer un Programme d'aide pour les travaux de restauration des bâtiments assujettis à l'application d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et situés dans les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle;
- 5- de transférer dans l'axe 1 « Le patrimoine » un montant de 1 137 247 \$ de la contribution du MCC en crédits de transfert vers son service de la dette;
- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 1 436 173 \$ pour l'achat de documents pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
- 7- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1208981001 80.01 (20.32)		

Autoriser une dépense maximale de 2 929 843,47 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le ministère des Transports du Québec (MTQ) des travaux demandés par la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente ratifiée par les deux parties (CG18 0042), pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 2 929 843,47 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le ministère des Transports du Québec (MTQ) des travaux demandés par la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente ratifiée par les deux parties (CG18 0042), pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer tout document déposé par le MTQ pour le paiement de ces travaux;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1195843002 80.01 (20.33)		

CM20 1114

Approuver, conditionnellement à l'obtention de l'engagement définitif de la subvention, un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative de Solidarité Le Suroît, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 204,9 mètres carrés, constitué du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de l'avenue Outremont à l'angle de l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 568 696 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative de Solidarité Le Suroît de Montréal, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 204,9 mètres carrés et situé du côté est de l'avenue Outremont à l'angle de l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont, pour la somme de 568 696 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1198290002 80.01 (20.34)
CM20 1115
Accorder une contribution financière non récurrente de 60 000 \$ à Grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents (également connue sous le nom de Propulsion Québec) pour l'organisation du Forum international sur la gestion des parcs de véhicules Impulsion MTL / Flee Management International Forum qui se tiendra virtuellement entre les mois d'octobre 2020 et d'avril 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à Grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents (également connue sous le nom de Propulsion Québec) pour l'organisatior de la deuxième édition du Forum international sur la gestion des parcs de véhicules Impulsion MTL Fleet Management International Forum qui se tiendra virtuellement entre les mois d'octobre 2020 e d'avril 2021;
2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1204864001 80.01 (20.35)
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.38) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 770 975 \$ à sept différents organismes, pour 2020, pour la réalisation de projets relatifs à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables / Approuver les sept projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 770 975 \$, aux sept organismes ci-après désignés, pour 2020, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale relatif à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables :

Organisme	Projet	Soutien
Projets autochtones du Québec	« PAQ-Refuge d'urgence temporaire pour femmes, hommes et couples autochtones au complexe Guy Favreau »	150 000 \$
Mission Bon Accueil	« Centre d'accueil et de référencement multi- partenaires du Royal Victoria »	185 000 \$
C.A.RE Montréal (centre d'aide et de réinsertion)	« Navette pour personnes en situation d'itinérance et autochtone »	60 000 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc.	« Refuge CAP-CARE »	133 975 \$
Association d'entraide Le Chaînon Inc.	« Accueil de jour, mesures sanitaires et accompagnement pour les femmes en difficulté ou à risque d'itinérance »	100 000 \$
La cantine pour tous	« Soutien aux membres de la cantine pour tous »	92 000 \$
Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée (RIVO)	« Accès multilingue à du soutien psychologique »	50 000 \$

- 2- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	

Adopté à l'unanimité.

1201361002 80.01 (20.36)

Conclure une entente-cadre avec Groupe Intervia inc. pour des services professionnels en conception et réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures réseau principal d'eau potable, pour une durée de 36 mois - Dépense totale de 948 543,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18209 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure avec Groupe Intervia inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, une entente-cadre pour des services professionnels en conception et réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures réseau principal d'eau potable, pour une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 862 312,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18209;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
1204656001 80.01 (20.37)	

CM20 1118

Approuver un projet d'entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal, d'une valeur totale maximale de 3 958 700 \$, pour la mise en oeuvre d'actions de concertation durant la période 2021-2022, dans le cadre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité - volet 2, conditionnellement à l'autorisation de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville ont conclu l'Entente relative au volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité (ci-après l' « Entente FRR »), voir le sommaire décisionnel 1208468008, laquelle remplace l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

Attendu que la Ville souhaite déléguer certains de ses pouvoirs à Concertation régionale de Montréal en matière de concertation, notamment la mobilisation des communautés en matière de participation citoyenne et l'appui et la concertation citoyenne dans le cadre d'une vision d'avenir pour la métropole, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Entente FRR pour les années 2021 et 2022;

Attendu qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté, soit l'agglomération de Montréal, à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif et qu'aux fins des présentes, il est requis de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser une telle délégation de pouvoirs;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal relative à la délégation de certains pouvoirs en matière de concertation, dans le cadre de la mise en oeuvre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité (FRR), et d'autoriser la Ville à verser à Concertation régionale de Montréal une somme totale maximale de 3 958 700 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, cette contribution provenant du FRR, selon la répartition prévue à l'entente, le tout, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation;
- 3- d'autoriser le greffier à signer l'entente entre la Ville et Concertation régionale de Montréal pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente de délégation joint au présent sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.				
Adopté à l'unanimité.				
1200191011 80.01 (20.38)				
À 15 h 42, la présidente	- e, Mme Suzie	Miron, repre	nd la présiden	 ce du co

onseil par téléconférence.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1119

Autoriser une dépense de 826 536,99 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata selon l'entente-cadre octroyée à Eclipsys Solutions inc. (CG15 0708) pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 826 536,99 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux serveurs Exadata conformément à l'entente-cadre 1085072 conclue avec Eclipsys Solutions inc. (CG15 0708);

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer les documents requis dans le cadre de cette acquisition avec le revendeur ou le manufacturier Oracle;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206871007 80.01 (30.01)

CM20 1120

Autoriser une dépense maximale de 988 772,70 \$, taxes incluses, afin de rembourser à la Société en commandite Brennan-Duke, le coût des travaux de réfection de la dalle de béton du stationnement intérieur, de l'édifice situé au 801, rue Brennan

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 988 772,70 \$ taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke, pour les travaux de réfection de la dalle de stationnement de l'édifice Louis-Charland, situé au 801, rue Brennan, le tout selon les conditions prévues au bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205323003 80.01 (30.02)

CM20 1121

Adopter la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 de la Ville de Montréal.

In débat s'engage.
dopté à l'unanimité.
208665001 0.01 (30.03)

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2021, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2020, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2020, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimi	té.		
1206407037 80.01 (30.04)			

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM20 1123

Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 3 361 060 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles et communautaires pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 3 361 060 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles et communautaires pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

1206723005 80.01 (42.01)

CM20 1124

Adoption- Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 734 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 2 161 734, 2 338 320 et 6 152 786 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 734, du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, sur les lots 2 161 734, 2 338 320 et 6 152 786 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1207199005
80.01 (42.02)

CM20 1125

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (RCG 20-025)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (RCG 20-025) ».

Adopté à l'unanimité.

1207953002 80.01 (42.03)

CM20 1126

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 549 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc principales dans le cadre du réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 549 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc principales dans le cadre du réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075) », afin de modifier les paramètres permettant de déterminer dans quels cas l'adjudicataire d'un contrat est soumis à une évaluation de rendement.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Dimitrios (Jim) Beis

M. Michel Bissonnet Mme Christine Black Mme Karine Boivin-Roy

Mme Catherine Clément-Talbot

M. Josué Corvil

Mme Suzanne Décarie Mme Mary Deros M. Alan DeSousa Mme Effie Giannou M. Richard Guay M. Benoit Langevin M. Francesco Miele M. Lionel Perez M. Dominic Perri M. Marvin Rotrand M. Aref Salem M. Abdelhaq Sari

1200076002 80.01 (42.05)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 décembre 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.		
1201024004 30.01 (42.06)		

CM20 1129

Nommer Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL -Est-de-L'île, en remplacement de madame Caroline Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.		
1204860011 80.01 (51.01)		

Nominations aux commissions permanentes

Après	avoir	informé	le	conseil	municipa	ıl du	sujet	en 1	titre	devant	faire	l'obje	t de	délib	érations	lors	de la
séanc	e du c	onseil d'	agg	loméra	tion du 19	no (vembr	e 20	20 e	t avoir	expos	é la p	ositio	on à	prendre;		

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Maeva Vilain à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de M. Younes Boukala;
- M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission sur la sécurité publique, en remplacement de Mme Julie-Pascale Provost.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence: M. Marvin Rotrand

80.01 (51.02)

CM20 1131

Nomination au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Sterling Downey, à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Christine Gosselin.

Adopté à l'unanimité.
80.01 (51.03)

	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec les Entreprises Intmotion inc. (CE16 1734), pour une période de 12 mois, pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des 45 bibliothèques de Montréal, soit du 9 novembre 2020 au 8 novembre 2021 - Dépense estimée à 106 576 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1622;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec les Entreprises Intmotion inc. (CE16 1734), pour une période de 12 mois, pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des 45 bibliothèques de Montréal, soit du 9 novembre 2020 au 8 novembre 2021, pour une dépense estimée à 106 576 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.01 1200138003

CM20 1133

Conclure deux ententes-cadres avec IPL inc. au montant total de 2 769 474 \$, taxes incluses (lots 1 et 2), et une entente-cadre avec Orbis Canada Limited au montant de 1 229 106 \$, taxes incluses (lot 3), pour la fourniture d'outils de collectes de matières résiduelles, pour une durée de 36 mois - Montant total estimé des ententes : 3 998 580 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18276 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1662;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les outils de collecte de matières résiduelles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18276 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
IPL inc.	Lot 1	1 326 676 \$
IPL inc.	Lot 2	1 442 798 \$
Orbis Canada Limited	Lot 3	1 229 106 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1205308003

CM20 1134

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois, pour les lots 1, 2, 3 et 5 et autoriser une dépense additionnelle de 232 246,30 \$, pour des services de dégel de conduites d'eau métalliques, dans le cadre des quatre contrats accordés à Groupe SDM inc. (CM18 1509), majorant ainsi le montant total des contrats de 685 245,36 \$ à 917 491,66 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1658;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois, pour les lots 1, 2, 3 et 5 et d'autoriser une dépense additionnelle de 232 246,30 \$, taxes incluses, pour des services de dégel de conduites d'eau métalliques, dans le cadre des quatre contrats accordés à Groupe SDM inc. (CM18 1509), majorant ainsi le montant total des contrats de 685 245,36 \$ à 917 491,66 \$, taxes incluses;

Groupe SDM inc.	lot 1	92 487,54 \$
Groupe SDM inc.	lot 2	33 263,11 \$
Groupe SDM inc.	lot 3	46 271,57 \$
Groupe SDM inc.	lot 5	60 224,08 \$

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.03 1204922006		

Accorder un contrat de services techniques à Compilation Data Traffic inc. d'une durée de 24 mois, pour effectuer des relevés de circulation par traitement d'imagerie vidéo à diverses intersections du réseau routier de la Ville de Montréal - Dépense totale de 555 076,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18326 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1660;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'accorder à Compilation Data Traffic inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 24 mois, le contrat pour effectuer des relevés de circulation par traitement d'imagerie vidéo, à diverses intersections du réseau routier de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 555 076,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18326;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.04 1202968002		
CM20 1136		
Accorder un contrat de gré à gr	ré à Logic-Contrôle inc., fournisse	eur exclusif, pour la maintenar

Accorder un contrat de gré à gré à Logic-Contrôle inc., fournisseur exclusif, pour la maintenance reliée au SIT-Neige, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2022, pour une somme maximale de 509 021,27 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1678;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel Logic-Contrôle inc., fournisseur exclusif, s'engage à fournir de la maintenance relié au SIT-Neige, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2022, pour une somme maximale de 509 021,27 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.
Adopté à l'unanimité.
20.05 1205942004

À 16 h 50, le leader de la majorité, M. François Limoges, demande aux membres du conseil de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier l'article 30.04 immédiatement après l'article 20.05. La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, indique qu'elle souhaite consulter les membres de sa formation politique et propose de réunir et d'étudier les cinq dossiers suivants soit, les articles 20.06 à 20.10.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1137

Accorder un contrat de gré à gré à La Presse (2018) inc. pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour l'année 2021 - Dépense totale de 459 900 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 258 694 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1667;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse (2018) inc., pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 459 900 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 258 964 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.06 1208984001

Conclure une entente-cadre avec Produits Re-Plast inc. pour l'acquisition de plastique recyclé utilisé à la confection de mobilier urbain, pour une période de 36 mois, avec option de reconduction de deux périodes de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 013 676,44 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18373 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1674;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Produits Re-Plast inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du plastique recyclé, pour une somme maximale de 881 457,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18373;
- 2 d'autoriser une dépenses de 132 218,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.07 1205382010		

CM20 1139

Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc. pour la fourniture de bois IPÉ utilisé à la confection de mobilier urbain, pour une période de 36 mois, avec option de reconduction pour une période de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 692 030,19 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18315 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1675;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec option de reconduction pour une période de 12 mois, par laquelle Goodfellow inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du bois IPÉ utilisé à la confection de mobilier urbain, pour une somme maximale de 601 765,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18315;
- 2 d'autoriser une dépense de 90 264,81 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.08 1205382008

Accorder un contrat à SOGICA inc. pour l'impression, l'insertion et l'expédition des comptes de taxes annuels de l'exercice 2021 et l'impression, l'insertion et l'expédition du formulaire - Programme d'aide aux ainés (PAAA) - Dépense totale de 108 972,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18424 (4 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1668;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire conforme SOGICA inc. le contrat pour l'impression, l'insertion et l'expédition des comptes de taxes annuels de l'exercice 2021 et l'impression, l'insertion et l'expédition du formulaire programme d'aide aux ainés (PAAA), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 108 972,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18424 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.09 1208472001		

CM20 1141

Autoriser une dépense additionnelle de 3 011 766,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le réaménagement des îlots I et II du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CM18 1001), majorant ainsi le montant total du contrat de 59 934 340,68 \$ à 62 946 107,56 \$, taxes et contingences incluses / Approuver le transfert, vers le budget de contingences, de crédits libérés par le retrait de certains travaux initialement prévus, pour un montant total de 3 885 473,95 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1681;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 011 766,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CM18 1001), majorant ainsi le montant total du contrat de 59 934 340,68 \$ à 62 946 107,56 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'approuver le transfert, vers le budget de contingences, de crédits libérés par le retrait de certains travaux initialement prévus, pour un montant total de 3 885 473,95 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.10 1206605001

À 17 h 03, la présidente du conseil confirme que l'opposition officielle a accepté la demande de modification de séquence de l'ordre du jour, afin de devancer l'étude de l'article 30.04, et ce, après l'article 20.10. La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui appelle le point 30.04.

CM20 1142

Prendre connaissance de la recommandation du comité d'audit de la Ville concernant la production et l'audit d'un rapport préélectoral

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1796;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance de la recommandation du comité d'audit de la Ville concernant la production et l'audit d'un rapport préélectoral;
- 2- de retirer le mandat à la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal d'auditer le rapport préélectoral;
- 3- de mandater le Service des finances pour produire un cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 d'ici le 31 août 2021.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau,

Laionde, Beaudry, Fliato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Misando, Marinacci, 127

Miranda, Hénault et Rapanà (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari,

Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay,

Bissonnet, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (19)

Ouverture virtuelle

des portes :

À l'ouverture virtuelle des portes, la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, déclare que si elle avait été présente lors de l'appel des membres,

elle aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 38

Contre: 19

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Alan DeSousa qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais à son endroit. M. DeSousa précise qu'il ne remettait pas en cause les compétences du Service des finances dans son intervention comme l'a mentionné M. Dorais.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif qui maintient que ce sont les propos qu'a tenus le conseiller DeSousa. La présidente le remercie et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui juge que la question de privilège de M. DeSousa est davantage une opinion qu'une atteinte à un privilège.

La présidente du conseil remercie M. Limoges et clôt le débat en ne reconnaissant pas la question de privilège de M. DeSousa.

Puis, la présidente cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, pour une question de règlement. M. Perez suggère de vérifier la teneur des interventions des membres qui ont la main levée avant les prises de parole. La présidente le remercie.

Adopté à la majorité des voix.	
30.04 1205330009	
-	
À 17 h 48, la présidente du conseil,	Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2020 13 h

Séance tenue le lundi 16 novembre 2020 – 19 h salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Abdelhag Sari et Mme Cathy Wong.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Nathalie Goulet, Mme Chantal Rossi et Mme Stephanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES:

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souligne que ce nouveau service numérique permet à de nouvelles personnes de participer au conseil de ville. Elle rappelle que le public peut également joindre les élu.e.s municipaux pour toute question complémentaire en consultant la page Internet « Mairie et élus » sur le site montreal.ca, de même que pour les dossiers de compétence locale, elle encourage les citoyens à participer aux périodes de questions du public dans l'un des 19 conseils d'arrondissement de la Ville.

Puis, la présidente informe les membres du conseil que 64 questions ont été reçues de la part de 27 femmes, 33 hommes et de quatre personnes qui ne se sont pas identifiées; elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle mentionne que selon les règles, une seule question par citoyen est permise et seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes.

La présidente du conseil fait la lecture de 36 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de

À

Objet

Mme Sabrina Merceron M. Philipe Tomlinson

Au conseil d'arrondissement de novembre, je vous ai demandé pourquoi vous aviez induit les citoyens en erreur sur le compte de taxes de la résidence moyenne à Outremont. Vous avez alors répondu que vous n'aviez pas dit "pour quelqu'un qui a une résidence dans la moyenne il va y a voir une baisse de taxes". A l'écoute de votre réponse, je fus prise de doute. Peut-être avais-je fait une erreur et je suis allez réécouter la vidéo du conseil sur le budget. Force est de constater que j'avais bien raison, vous avez bel et bien dit, et je cite à nouveau, pour quelqu'un qui a une résidence dans la moyenne, il va y avoir une baisse de taxes.

M. Tomlinson, votre réponse à ma question était non seulement inexacte mais, vous avez mis mon intégrité en question m'accusant indirectement de vous avoir mal cité. S'il vous semble acceptable de déformer les faits pour camoufler votre embarras politique, je trouve inacceptable que pour ce faire vous m'accusiez de mentir. Je vous demande des

M. Fidel Fuentes

M. Craig Sauvé (Mme Rosannie Filato)

At a council meeting last week, Marvin Rotrand answered a question regarding the SPVM budget.

He estimates there is at least \$75 million in excess funding in that budget that could be reallocated to social services. At a time when many citizens want to decrease funding to the SPVM and move that money elsewhere, your party has instead voted to INCREASE funding to the police.

In February of 2019, the Mayor stated the city would not be moving ahead with body cameras for the police, citing costs. In June of this year, she reversed that decision.

My question is, with the \$75 million mentioned by Mr. Rotrand, and this new increase in funding, how much is going towards bodycams, and when will police be equipped with them?

Question de Objet

M. Robert Chiasson Mme Valérie Plante Qu'est-ce que la mairesse entends faire pour que Montréal reste une ville française. Je ne

parle pas seulement de la langue de l'administration, mais également de la langue d'usage dans ses rues, dans les entreprises,

dans les commerces?

Mme Louise Marzinotto Mme Valérie Plante

(M. Peter McQueen)

Le Y de NDG est fermé depuis le mois de mars dernier etle YMCA de NDG a jusqu'a présent refusé de s'engager sans équivoque a le rouvrir. Entretemps d'autres Y sont ouverts a la baignade et permettent d'augmenter les activités de conditionnement physique d'ici le 23 novembre. avec Y Québec. De plus, YMCA Québec refuse de consulter les usagers du Y NDG quant a l'avenir de leur gymnase et centre communautaire. Par ailleurs, les médias ont rapporté que votre bureau est en négociation avec YMCA Québec pour l'achat du terrain et\ou de la batisse du Y NDG.

Le Devoir du 15 octobre cite votre bureau comme suit: différents scénarios sont actuellement étudiés par la ville-centre et nous en annocerons les détails sous peu. Pouvez vous nous dire si les scénarios envisagés visent a maintenir ,sur le site actuel, les activités de conditionnement physique et programmes sociaux du Y...et nous indiquer si la ville va soumettre ces scénarios a une consultation en bonne et due forme des résidents de NDG.

June Fitzgerald

Mr Francis Scarpaleggia (M. François W.Croteau) Avez-vous pris conscience que vous-mêmes ainsi que vos bien aimés seront affectés par des symptômes désagréables, très souvent difficiles à diagnostiquer par les professionnels de la santé, votre meilleur choix est la fibre optique sans effets secondaires, fiable, plus économique, de cette façon vous n'aurez pas de regrets , sachant que les citoyens vous en sont reconnaissants et en bien meilleure santé(pas de mort prématurée)?

M. Olivier Lacelle

Mme Valérie Plante

Bonjour madame la mairesse,

Depuis plusieurs années, les études, statistiques, témoignages et reportages pleuvent concernant le déclin de la langue française à Montréal. Les francophones sont désormais minoritaires sur l'île et bientôt, il y aura une majorité d'étudiants du collégial préuniversitaire anglophone, ce qui met en péril la pérennité de nos institutions post-secondaires francophones et tout l'écosystème socioéconomique et culturel qui en découle. En outre, il est de plus en plus difficile de travailler et de se faire servir en français dans la métropole. Or, le Québec est le seul État d'Amérique du Nord où les francophones ont la certitude de pouvoir être eux-mêmes, sans handicap. Montréal étant la métropole économique du Québec et la plus grande ville française d'Amérique, accepterez-vous de créer un comité de la langue française à la ville de Montréal qui examinera la situation de fond en comble et proposera chaque année des mesures structurantes pour le français?

Question de Objet Mme Gabrielle Dumais Mme Valérie Plante 60% de vos constituents supportent une diminution du budget de la police. Pourquoi ne nous avez-vous pas écouté? Dans son rapport suite à la consultation Mme Diane Lamoureux Mme Valérie Plante Mme Cathy Wong publique sur la discrimination et le racisme (Mme Magda Popeanu) systémique. I'OCPM recommandait (recommandation 4) d'apporter deux modifications à la Charte montréalaise des droits et responsabilité. La première concerne d'ajouter la Déclaration sur les droits des peuples autochtones dans le préambule et la seconde propose un amendement à l'article 16 i) de la Charte pour mentionner le "caractère systémique et intersectionnel" des discriminations qui y sont mentionnées. La Ville compte-t-elle donner suite à cette recommandation? Si oui, quand et comment? Si non, pourquoi? M. Lucien Pigeon Mme Valérie Plante L'oligarchie détruit l'environnement et la biodiversité de la Terre depuis des décennies (Mme Laurence Lavigne Lalonde) uniquement pour maintenir l'ordre établi à son avantage. Pour ne pas frapper le mur de l'extinction, nous devons maintenant prendre des mesures radicales pour freiner le dérèglement climatique afin de tenter d'éviter l'extinction. Ce sujet est très bien documenté dans le livre d'Hervé Kempf intitulé «Comment les riches détruisent la planète». Question: Ne pensez-vous pas que le temps est venu pour nos dirigeants politiques de dénoncer l'oligarchie qui a détruit la planète que le journaliste Hervé Kempf a dénoncé dans son livre «Comment les riches détruisent la planète», publié en 2007? La Ville de Montréal a recours à des M. Daniel Joly M. Sylvain Ouellet fournisseurs qui s'approvisionnent en Arabie Saoudite plutôt qu'au Québec pour la fabrication de tuyaux d'aqueducs. C'est arrivé à trois reprises au cours des derniers mois. La perte de ces contrats entraînera plusieurs mises à pied à l'usine située à proximité de Montréal. Pourquoi la Ville de Montréal s'approvisionne-t-elle en tuyaux d'aqueducs provenant de l'Arabie Saoudite alors qu'un fournisseur du Québec, Forterra, pourrait lui fournir des tuyaux de qualité. Pourquoi la Direction des infrastructures n'inclue-t-elle pas dans ses appels d'offres des spécifications quant à la provenance des produits utilisés ainsi que le niveau de gaz à effet de serre émis lors de leur fabrication et de leur transport? Est-ce que la Ville de Montréal a l'intention de revoir le libellé de ses appels d'offres afin de

M. David Goudreau

M. Luc Rabouin

J'habite sur la rue Saint-Gregoire, à montréal, qui est en construction depuis mars 2020. La route est impraticable et elle est maintenant devenue sens unique direction papineau parce que les travaux occupent l'autre moitié de la route. Habituellement, nous pouvions nous stationner sur Gerry-Boulet, Pauline-Julien ou même saint-grégoire (lorsqu'il fermait la piste cyclable l'hiver).

encourager

fabrication et de leur transport?

environnemental de produits à bas coût mais qui génèrent davantage de GES lors de leur

le

pas

SUITE Ce matin, je suis sorti pour changer mon auto de côté, me dirrige vers l'endroit où je peux me stationner sans vignette. Je remarque que TOUT l'espace qui était autrefois sans vignette, est devenu AVEC vignette, sans aucune mention du changement, RIEN. Nous avons perdu, sur la rue pauline-julien, coin gerry-boulet, l'équivalent de 9 places (!!!) qui sont maintenant rendus vignette.

À quel point la ville de mtl n'a aucun respect d'imposer ces restrictions, sans avertir le citoyens avant. À quel point la ville de montréal a besoin de ces 9 places supplémentaires

M. Brian Payne

Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)

Le 7 avril dernier, nous, les locataires du 11 945 rue Lachapelle à Cartierville, nous sommes devenus sinistrés suite à un feu dans le garage d'un immeuble de 40 logements. Seulement de 3 à 4 logements ont été endommagés, mais le feu a détruit le système électrique. Nous avons tous été obligés de quitter. En date d'aujourd'hui, soit plus de 7 mois plus tard, nous attendons toujours pour revenir dans nos logements

En tenant compte que nous sommes une vingtaine de ménages locataires encore à l'hôtel depuis 231 jours au frais de la Ville de Montréal (soit avec une facture qui atteint au bas mot 462 000\$), que nous n'en pouvons plus d'attendre pour retourner dans nos logements.

Est-ce que la Ville de Montréal CENTRE s'engage à prendre le dossier en mains pour forcer le propriétaire à rendre l'immeuble habitable au plus tard le 27 novembre prochain?

Ms. Jeanne Masterson

Mme Valérie Plante (M. Peter McQueen)

I am Jeanne Masterson, co-author of a petition, SAVE OUR NDG Y of over 2500 signatures. The NDG YMCA has been closed since last March and YMCA Québec has so far refused to unequivocally commit to reopening that facility while other Y's (ex. Westmount) are open for swimming and are promising to increase fitness activities by the 23rd Nov. The media has reported that your office is in negotiations with YMCA Quebec to purchase the land/the building of the NDG Y. Le Devoir, on October 15th, has quoted your office: « different scenarios are presently studied by the city and we will announce the details shortly ». Can you name the scenarios that you're working on and if they are directed towards maintaining, on the present site, both fitness and social programs of our NDG Y? Given the reluctance of YMCA Québec to consult users of the NDG Y, what specific measures will city officials undertake to ensure residents of NDG are properly informed and consulted on the future of our Y?

M. Gaétan Mailloux

M. Pierre Lessard-Blais

Lors de la dernière séance du conseil d'arrondissement de MHM, je vous poser une question concernant du marquage qui a été fait sur la chaussée. Un employé de la ville ma 'téléphoné pour me donner une réponse.

Probablement suite à votre demande et je vous en remercie. I I m'a dit que ce pré marquage concerne des travaux futurs our des corrections de trottoirs, de chaussée, et d'Égouts.

SUITE Auriez-vous plus de précisions sur la nature des travaux? merci M. Leandro Tomaro Mme Valérie Plante Mme la mairesse, qu'est-ce qui justifie le (M. Benoit Dorais) budget accordé par résident à Cdn-Ndg? Je m'attends à une réponse détaillé pour comprendre l'analyse qui a été faite par votre administration. Ms. Danica Skrlj **Mme Sue Montgomery** What projects are in place for battery recycling? If there are none, I would like to spear-head one. M. Philippe Gravel M. Philippe Tomlinson Au conseil spécial sur le budget vous avez affirmé que "malgré une hausse de taxes locales de 2%, quelqu'un qui a une résidence dans la moyenne, il va y avoir une baisse de taxes ...". Ne me dites pas que je vous ai mal cité car j'ai pris la peine de réécouter la bande vidéo du conseil. M. Marc Poulin dans le Journal d'Outremont affirme plutôt que la résidence unifamiliale moyenne va voir son compte de taxe augmenter de 19.31 \$ Vous conviendrez avec moi que vous ne pouvez pas tous les deux avoir raison sur ce point. Soit les taxes locales augmentent, soit elles baissent. Alors M. Tomlinson, est-ce que les taxes locales vont augmenter pour la résidence moyenne à Outremont? Mme Valérie Plante In light of the recent police shooting of Mme Rae Finley (Mme Rosannie Filato) Sheffield Matthews, what is your plan for emergency response in the case of mental health crisis calls? Are you in support of reallocating SPVM resources to clinical professionals who are better equipped as first responders to deal with mental health emergencies? Mme Marie-Laurence M. Pierre Lessard-Blais Ce 21 septembre nous avons eu la mauvaise surprise de voir sur notre petite rue Angeles-Paquette résidentielle le passage d'environ autobus/jour. Nous voyageons en vélo environ sept mois par année. La portion que nous faisons sur notre rue en vélo est devenue carrément dangereuse; nous devons rouler sur le trottoir. Partout dans le quartier, mes amis ont eu la chance de voir leurs rues apaisées par un sens unique, une piste cyclable et des dos d'âne, tandis que nous, nous nous retrouvons avec une rue qui ressemble à une gare de triage, et ce jusqu'à 1 h du matin, puis ça recommence vers 5 h. Le bruit est très fort nous ne pouvons plus ouvrir les fenêtres et nous ressentons les vibrations jusque dans nos lits. Comment se fait-il que des élus, se décrivant comme étant innovateurs, puissent

Marie-Laurence et Julianne (21 et 18) ans)

tel achalandage?

prendre de telles décisions? SVP, est-ce que ce trajet pourrait passer sur une rue plus adéquate, là où on s'attend à ce qu'il y ait un

Mme Roseline Dorcin M. Peter McQueen Where results survey 2021 budget

Question de

À

Objet

Ms. Alison Newall

Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)

My question to Montreal's city council arises from the police shooting of Sheffield Matthews in my neighbourhood, as well as several other deadly incidents involving our officers. The question has two parts:

Are Montreal's police officers adequately trained in de-escalation techniques, do they have alternatives to using deadly force, and are they equipped with the knowledge and tools (such as tasers) required to deal with people in crisis, especially when those people are from marginalized communities?

Given the strained state of relations with the community, when will the city go forward with body cams, which would protect officers from unjust accusations, help provide training to improve officer actions through an action review process, and help build trust with the community, instead of allowing this atmosphere of mutual suspicion to persist unnecessarily?

Mr. Ray Taylor

Mme Magda Popeanu

My father was named John Robert Taylor.

He was a career military man and served in two world wars. Remembrance Day has always held great importance for me.

At the most recent CDN-NDG borough council meeting, Magda Popeanu wore her poppy on the wrong side. When corrected on social media, she claimed it was a 'mirror effect' on her computer. After a break, her poppy had switched sides, although her background furniture did not. This public gaffe made it onto the 'Infoman' show, bringing yet more negative press to our once-proud borough.

As the son of a veteran, I was personally insulted. As a citizen, I am deeply embarrassed for CDN-NDG. Ms. Popeanu, will you apologize to the citizens of CDN-NDG, and more importantly, to our veterans?

M. Marc Poulin

M. Philipe Tomlinson

Au conseil d'arrondissement du 2 novembre, vous avez affirmé à Mme Merceron que vous n'aviez pas dit que le compte de taxes de la résidence moyenne allait baisser en 2021. Je me suis senti interpellé car Mme Merceron citait un billet que j'avais écrit dans le Journal d'Outremont où je réagissais moi-aussi à vos propos erronés exprimés lors de la présentation du budget. En niant avoir tenu ces propos, vous vous trouvez à insinuer que je suis celui qui a cherché à induire les citoyens en erreur sur cette question budgétaire fondamentale.

Pourtant, je vous ai cité textuellement et c'est sur vidéo. S'il vous semble acceptable de changer vos propos après coup pour camoufler avoir induit les citoyens en erreur, c'est votre affaire, mais ce faisant vous entachez ma réputation en laissant planer que je vous ai mal cité. Ceci manque d'intégrité est inacceptable et je vous demande des excuses en mon nom et au nom des citoyens d'Outremont que vous avez induit en erreur.

Question de

Mme Valérie Plante

Objet

Mme Debbie Scabilis (M. Éric Alan Caldwell) Je cite le directeur général de L'Autorité régionale de transport métropolitain Benoît Gendron (mardi 27 octobre 2020, la Presse)

"Mais le tout survient dans un contexte de crise sanitaire qui a fragilisé les sociétés de transport dans la métropole. La baisse d'achalandage est actuellement de 70%"."L'Autorité s'attend à un retour à la normale en 2022. «On est confiants qu'une fois la crise derrière nous, les gens vont se réapproprier le transport en commun», avouant toutefois que la croissance du télétravail représente un défi."

Pourquoi alors aménager une voie réservée sans qu'il n'y ait de besoin? Vous vouliez aménager un espace corridor pendant les périodes clé de la journée à plus fort achalandage pour régulariser la fluidité du transit, je ne peux constater d'achalandage, il n'y en n'a pas. Si vous avez constater autrement alors prouvez le.

Devant ces faits, devant l'inutilité de cette mesure. Pourquoi persister?

À 20 h 01,

M. François Limoges Il est proposé par

> appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

> > À

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

Objet

Question de

M. Mourad Bendjennet

M. Éric Alan Caldwell

Le nouveau PPU recommande, dans les pages 39-40, d'évaluer « la mise en place d'un nouveau lien piéton cyclable, pour transports collectifs et pour véhicules d'urgence dans le prolongement de la rue Galt et du boulevard Marguerite-Bourgeoys, au-dessus du chenal de L'Île-des-Sœurs. Or dans la page 100, le document indique qu'une étude municipale est en cours "visant à évaluer la faisabilité et financière d'une technique nouvelle passerelle dans l'axe Marguerite-Bourgoys et Lasalle". Peut-on clarifier quel type d'ouvrage sera pris en considération : pont ou passerelle ? Et où est ce qu'elle rendu ladite étude technique et financière?

M. Murray Levine

Mme Valérie Plante (M. François Limoges) For years I have been inviting you to cycle in Le Tour de L'Ile de Montreal, raise \$\$ for the benefit of the homeless and invite all Montrealers to join you and do the same. Contrary to a reply that I received from your office in 2019, Velo Quebec actually welcomes Montrealers to cycle and raise funds.

Quebec is the worst place for charitable giving in all 10 provinces and 50 states in Canada and the USA. The problem is sociological. Quebec is the worst place for volunteerism in Canada.

SUITE My question: IF LE TOUR takes place in 2021, will you raise \$\$ in the event for the benefit of Montreal's homeless in memory of Father John Walsh, and invite all Montrealers to join you, and do the same? (Details supplied upon request.)

Mme Geneviève Guya

M. Éric Alan Caldwell

Allez-vous rendre publiques les études en cours et à venir sur les équipements collectifs et la circulation à L'Île-des-Soeurs, leurs résultats, ainsi que les questions posées et les directives émises aux auteurs des études?

Mme Diane Gervais

Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)

Mme la Mairesse

Pour faire suite a ma question du mois passé ou Mme Goulet m'a répondu à m'adressant comme Mme Giguere et non Mme Gervais, pour me dire tous excepté de répondre à ma question, qu'elles mesures seront mis en place pour nourir les itinérants du Square Cabot les FDS? Nous venons de finir notre 11 FDS et toujours rien de la ville. Les ressources sont pas ouvert la FDS donc en tant que ville qu'est que vous avez l'intention de faire pour remédier à la situation dès itinérants en quête de nourriture les FDS au Square Cabot?

SVP ne me répondez pas par l'hôtel Dupuis je vous parle de nourriture les FDS. La dernière fois Mme Goulet était sensé voir à ca et rien depuis, silence radio.

Merci

Mme Marie Jisée Tremblay M. Christian Arseneault

Voterez vous en faveur de ce budget injuste? Côte-Des-Neiges- Notre- Dame de -Grace recevront 401\$ par résident en comparaison, avec la moyenne des arrondissements montréalais est de 548.40\$. Ce budget est injuste et inacceptable! Merci .

Erin Dorion

Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)

Why, in light of an international movement to defund police and a growing housing crisis, are you increasing the cities policing budget and cutting housing? We need to support social services that keep people housed, fed, supported mentally and physically, and overall kept safe so that we don't need to rely on police when there is a crisis. We have growing homeless camps amidst a pandemic and you think the answer is more funding for police? You have cops shooting mentally unwell civilians and you think they need more funding? We need to support social services that keep people housed, fed, supported mentally and physically, and overall kept safe so that we don't need to rely on police when there is a crisis.

Mme Micheline Maranda

M. Philipe Tomlinson

Dans le budget de la ville de Montréal, on constate que l'arrondissement d'Outremont se dote de 6 postes à temps plein affecté au PDI. Ce nombre est le deuxième plus élevé des arrondissements de la ville et représente près de 11% des ressources humaines affectées par les arrondissements au PDI, alors que nous avons le plus petit budget d'infrastructure de tous les arrondissements, moins de 2%

Qui plus est, depuis le début de votre administration, on constate que ces postes augmentent. Cette année le nombre de postes

SUITE budget de fonctionnement baisse de 1.5 mais ceux du PDI augmentent de 2.

De deux choses l'une, soit nos fonctionnaires affectés au PDI sont significativement moins productifs que dans d'autres arrondissements, soit vous faites passer des postes du budget de fonctionnement vers le PDI, pour équilibrer le budget. Dans un cas comme dans l'autre, cela nous amène à questionner la rigueur de votre gestion. Pouvez-vous expliquer?

Mme Ginette Côté

M. Philipe Tomlinson (M. Sylvain Ouellet)

Je suis obligée de revenir pour une cinquième fois à la charge car je n'ai toujours pas réponse à ma question. Comme vous le savez maintenant très bien la question des entrées d'eau au plomb me préoccupe beaucoup. On comprend que le changement des entrées d'eau se fait simultanément avec la réfection des rues, ce qui est tout à fait normal compte tenu de la nature des travaux. La ville vient de déposer un plan décennal d'investissement. Je suppose que ce plan adresse les besoins de réfections des routes et les besoins de modification des entrées d'eau et qu'il y a eu intégration entre les deux services dans l'élaboration de ce plan. A Outremont, vous avez diminué significativement le budget de réfection des rues (de près de moitié). Est-ce que la priorité qui doit être accordée à la réfection des entrées d'eau va être affectée par votre décision de couper dans le budget de réfection des rues puisque les deux vont de pair. Quand la réfection de la rue de la Brunante est-elle prévue?

Mme Céline Forget

M. Philipe Tomlinson

Il y a 2 semaines, au conseil d'arrondissement Outremont, j'ai simplement demandé à quels programmes du PTI étaient reliés les 5 fonctionnaires payés par les emprunts... :parcs, infrastructures, développement technologique, réfections routières, protection de bâtiments ou acquisition de petits équipements et de mobilier. Vous étiez incapable de répondre.

Vous avez demandé l'aide de la directrice d'arrondissement Marie-Claude Leblanc, qui ne connaissait pas la réponse. Je n'ai toujours rien reçu depuis. Il serait important de savoir à quels projets sont reliés ces fonctionnaires payés à même la carte de crédit de l'arrondissement ne pensez-vous pas?

Mme Mariève Lacroix

À l'ensemble (Mme Maja Vodanovic)

Nous aimerions savoir si serais possible dans un avenir proche d'avoir une autorisation pour une abri piétonnière pour nos parents et enfants .. Avec l'hiver qui approche sachant que chaque enfants rentre un a la fois .. Les fort vent le froid vas etre désagreable. Nous somme conscient que lon es toute dans la meme situation mes a ville st pierre nous avons un droit aquis pour nos automobile .. Nous aimerions ne pas etre oubliger de faire rentrer les parents pour proteger nos educatrice et nos enfants.

Ce probleme es partout les temps son dure pour tout le monde on le comprend mes si on demande pas on le saura pas

Je vous salue et vous remercie de prendre conaissance de cette demande

Question de À Objet

Mme Sophie-Helene Schumacher Mme Magda Popeanu (M. Christian Arseneault)

Bonjour, j'aimerais connaitre les règles qui sont établies pour émettre le budget de fonctionnement . Je ne comprends pas trop le calcul. De mémoire, l'arrondissement CDN est le quartier le plus populeux de Montréal et, au prorata, chaque résident reçoit actuellement moins que la moyenne montréalaise, selon les données que la mairesse Sue Montgomery nous a partagées. Par exemple, comment se fait-il qu'un résident dans Ville-Marie est plus couteux qu'un résident de CDN ? Merci de m'éclairer.

Mme Sabrina Laurence-Côté Mme Sylvie Miron (M. François Limoges)

Chaque fois que j'écoute l'assemblée municipale, je suis toujours surpris à quel point j'entends beaucoup d'anglais. Une ville unilingue française, dans une province unilingue française et on entend tellement d'anglais.

Je suppose que la loi permet l'usage de l'anglais au conseil, mais il me semble qu'il y a une profonde injustice qu'il n'y ait pas de traduction en français. Même pas du soustitrage. Le français est la langue commune et l'usage de l'anglais est une exception. Il me semble que la loi 101 demande à ce qu'une déclaration orale en anglais soit au moins suivit d'un résumé français par la suite. Il me semble que c'est une question de respect pour le peuple.

Ma question va à la présidente ou à la mairesse, je ne sais pas qui a le pouvoir la dessus. Est-ce que cette question a déjà été abordé? Est-ce que vous compter prendre action sur la question?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les 20 personnes s'identifiant comme femmes, les 14 personnes s'identifiant comme hommes et les deux personnes non désignées.

À 20 h 35, la mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mme Sue Montgomery, prend la parole et soulève une question de privilège car elle n'accepte pas le commentaire du conseiller Christian Arseneault à l'effet « qu'elle n'a rien appris sur le processus budgétaire ». La présidente du conseil demande au conseiller Arseneault de reformuler son commentaire. Le conseiller Arseneault remplace ses propos par « après trois ans, elle se concentre sur des chiffres qui n'ont rien à voir avec le budget actuel ». La présidente clôt le débat.

À 20 h 31, le conseil reprend ses travaux avec la réunion des articles 20.11 à 20.15.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Approuver, de gré à gré, un projet d'avenant no.1 dans le cadre de l'entente de recherche par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences (CM19 1120) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1691;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'avenant dans le cadre de l'entente de recherche conclue de gré à gré avec Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill (CM19 1120), qui s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.		
20.11 1201643002		

CM20 1144

Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires à la construction d'un aqueduc dans l'Allée des Tanneries, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat accordé à Stradco Construction inc. (CM20 0808), majorant ainsi le montant total du contrat de 699 814,08 \$ à 814 789,08 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1682;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires de construction d'un aqueduc dans l'Allée des Tanneries, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Stradco Construction inc., (CM20 0808), majorant ainsi le montant total du contrat de 699 814,08 \$ à 814 789,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.12 1205843009		

Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc. et GBI expertsconseils pour la réalisation des travaux de la phase 1 de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 2 840 382,78 \$, taxes, contingences et incidences incluses -Appel d'offres public 20-18336 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1685;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels requis pour la réalisation des travaux de la phase 1 de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard, au prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18336;

Firmes Article Montant (taxes incluses)

Riopel Dion St-Martin inc.

GBI experts-conseils inc.

GBI experts-conseils inc.

Fourniture des services

professionnels requis pour la réalisation des travaux de la phase 1 de la rénovation du

Complexe sportif Claude-Robillard.

- 2- d'autoriser une dépense de 340 845,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 230,62 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.13 1200660002

CM20 1146

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Médecins du Monde, se terminant le 31 décembre 2021, pour la poursuite et la bonification de la mise en oeuvre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, du « Service d'attestation d'identité et de référence par organisme tiers » développé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 180 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1690;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Médecins du Monde s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour assurer, dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, la reconduction et la bonification de la mise en œuvre du « Service d'attestation d'identité et de référence par organisme tiers » développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 180 000 \$, taxes incluses, pour 2020-2021, conformément à son offre de services en date du 14 octobre 2020 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.14 1207103002
CM20 1147
Approuver trois projets d'entente entre le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre le changements climatiques et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière dans le cadr du Programme ClimatSol-Plus
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1692;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
d'approuver trois projets d'entente entre le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre le changements climatiques et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre d Programme ClimatSol-Plus.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.15 1207340001

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Approuver l'entente à intervenir entre la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), RÉ:SONNE et ENTANDEM et la Ville de Montréal afin de régulariser la facturation, la perception et la réception des droits de licence en droits d'auteur payables pour l'exécution en public des oeuvres musicales du répertoire de la SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE lors d'activités ou événements dans la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour une somme de 239 263,78 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1695;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente négociée par le Service de la culture en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* pour et au nom des 19 arrondissements et la Ville auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, agissant pour et en leurs noms pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE lors d'activités ou événements dans la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour une somme de 239 263,78 \$, taxes incluses (218 479,74 \$ net de ristourne);
- 2- d'approuver les virements par arrondissement, tels que décrits dans la certification de fonds du Service des finances jointe aux présentes, dès l'adoption de la résolution par le conseil municipal, vers le Service de la culture afin de procéder au paiement à ENTANDEM, du montant total dû (incluant le montant dû par le Service de la culture) de 82 000 \$ plus taxes soit 94 279,50 \$ taxes incluses (86 089,76 \$ net de ristourne), pour couvrir les redevances dues pour l'an 1 et l'an 2 de l'entente, conformément aux termes de l'entente négociée;
- 3- d'approuver les virements par arrondissement tels que décrits dans la certification de fonds du Service des finances jointe aux présentes, payable le 10 janvier de chaque année de l'entente vers le Service de la culture afin de procéder au paiement à ENTANDEM du montant annuel dû (incluant le montant dû par le Service de la culture) pour l'an 3, de 41 512,50 \$ plus taxes soit 47 729 \$ (43 582,94 \$ net de ristourne), pour l'an 4, de 42 031,40 \$ plus taxes soit 48 325,60 \$ (44 127,72 \$ net de ristourne) et pour l'an 5, de 42 556,80 \$ plus taxes soit 48 929,68 \$ (44 679,32 \$ net de ristourne);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.16 1203205006	

CM20 1149

Approuver les projets d'avenants et autoriser une dépense additionnelle de 22 932,76 \$, taxes incluses, remboursables à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires, dans le cadre des ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Pointe-Claire (CM18 0238) et de Montréal-Est (CM14 0648)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1694;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 22 932,76 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires;
- 2- d'approuver les avenants modifiant les ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Pointe-Claire (CM18 0238) et de Montréal-Est (CM14 0648);
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.17 1201073003		

CM20 1150

Approuver l'entente subsidiaire no 201611 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le remplacement du pont d'étagement de l'autoroute 520 au-dessus de la 55^e avenue (structure 81-03112 remplacé par 81-05550), dans l'arrondissement de Lachine (projet 15-09) - Dépense totale de 3 127 502,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1693;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des transports du Québec (MTQ) pour le remplacement du pont d'étagement de l'autoroute 520 au-dessus de la 55^e Avenue (structure 81-03112 remplacé par 81-05550) dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 2 759 510,42 \$, taxes incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 80 554,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.18 1207000001		

CM20 1151

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, moyennant un loyer total de 31 699,68 \$, plus les taxes applicables - Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 216 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1700;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 31 699,68 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.19 1204069010		

CM20 1152

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, moyennant un loyer total de 7 023,72 \$, plus les taxes applicables - Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 49 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1701;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, moyennant un loyer total de 7 023,72 \$, plus taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.20 1204069011	
	-
ll oot proposé par	M. Francoia Limagas
ii est propose pai	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, à des fins d'utilisation d'un réseau de transport d'électricité temporaire, un terrain vague d'une superficie de 11 907 mètres carrés, situé en front de l'avenue Armand-Chaput, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de six ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2023, pour une recette totale de 220 782 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1702;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, à des fins d'utilisation d'un réseau de transport d'électricité temporaire, un terrain vague d'une superficie de 11 907 mètres carrés, situé en front de l'avenue Armand-Chaput, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de six ans, à compter du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2023, pour une recette totale de 220 782 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.21 1208682007	

CM20 1154

Approuver un projet d'entente de renouvellement de bail par lequel la Ville loue au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, des espaces à bureaux d'une superficie de 10 907,25 mètres carrés, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, moyennant une recette totale de 14 088 545 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1699;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'approuver le projet d'entente de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, des espaces à bureaux d'une superficie d'environ 10 907,25 mètres carrés, moyennant une recette totale de 14 088 545 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.22 1205323002		

Approuver un contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Valoristes, Coopérative de solidarité, pour des fins environnementales, des locaux d'une superficie d'environ de 1140 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une durée de deux ans, à compter du 17 novembre 2020 - La subvention immobilière représente un montant total de 18 240 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1703;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Valoristes, Coopérative de solidarité, à des fins environnementales, des locaux d'une superficie d'environ 1 140 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période de deux ans, à compter du 17 novembre 2020, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1204069016

CM20 1156

Accorder un soutien financier de 375 000 \$, échelonné sur cinq ans (2020-2025), à la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente de l'Université du Québec à Montréal, pour le financement de ses travaux de recherche / Approuver un projet de convention à cet effet

Le conseiller Abdelhaq Sari déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1709;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder un soutien financier de 375 000 \$, échelonné sur cinq ans (2020-2025), à la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente de l'Université du Québec à Montréal pour le financement de ses travaux de recherche, dans le cadre du budget de fonctionnement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente de l'Université du Québec à Montréal et auquel intervient Mme Florence Paulhiac Scherrer, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.24 1198514001		

Approuver un projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CM19 1371), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet supporté au contexte engendré par la pandémie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

20.26 1208994002

d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CM19 1371), afin d'ajuster les modalités du projet supporté au contexte engendré par la pandémie, sans aucun changement aux montants du soutien financier prévu.

Adopté à l'unanimité.
20.25 1200191009
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM20 1158
Approuver un projet de convention à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Fierté Montréal (CM20 0648) afin de réajuster le montant du soutien financier accordé au promoteur en 2020
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1713;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
d'approuver un projet de modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Fierté Montréal (CM20 0648), réajustant le soutien financier à 400 000 \$ au lieu de 600 000 \$ initialement prévu et précisant les modalités et conditions du remboursement.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.

Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'achat et l'installation des équipements spécialisés pour son nouvel Amphithéâtre extérieur / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1715;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 250 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'achat et l'installation des équipements spécialisés pour son nouvel Amphithéâtre extérieur;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.27 1208080001

CM20 1160

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats à Cubex Limited (lot 1 : 2 902 520,88 \$ et lot 2 : 635 680,68 \$) pour la location de huit balais de rue, sans opérateur, avec entretien (lot 1), pour une période de cinq ans, et pour l'acquisition d'un balai aspirateur électrique (lot 2) - Dépense totale de 3 683 327,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18284 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1752;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, les commandes pour la location de huit balais de rue, sans opérateur, avec entretien (Lot 1) et pour l'acquisition d'un balai aspirateur 100% électrique (Lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18284;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Cubex Limited	Lot 1	2 902 520,88 \$
Cubex Limited	Lot 2	635 680.68 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 145 126,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
À 20 h 57, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.
Le débat se poursuit.
À 21 h 14, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.
Adopté à l'unanimité.
20.28 1205382003
CM20 1161
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Accorder un contrat à Le Groupe Decarel inc. pour la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 37 336 731,14 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM 15575 (4 soum.)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1757;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2- d'accorder à Le Groupe Decarel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 950 987,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15575;
3- d'autoriser une dépense de 4 492 648,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4- d'autoriser une dépense de 2 893 095,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.

20.29 1207938001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Sodem inc. pour la gestion du complexe, des installations sportives du Cégep et des terrains de soccer extérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 4 892 523,13 \$, taxes incluses, avec deux options de prolongation d'un an - Appel d'offres public 20-18150 (3 soum., 1 seul conforme)

Le conseiller Richard Deschamps déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1760;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire conforme Sodem inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, avec deux options de prolongation d'un an, le contrat pour la gestion du Complexe, des installations sportives du Cégep et des terrains de soccer extérieurs du Complexe Sportif Marie-Victorin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 892 523,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18150;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1201543002

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Accorder un contrat à Construction Genfor Itée, pour des travaux de finition intérieure et de construction de mobilier intégré - Esplanade Tranquille du Quartier des spectacles - Dépense totale de 2 567 537,38 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 402412 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1758;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1- d'accorder à Construction Genfor Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de finition intérieure et de construction de mobilier intégré Esplanade Tranquille du Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 150 032,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402412;
- 2- d'autoriser une dépense de 322 504,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.31 1207231070		

CM20 1164

Autoriser une dépense additionnelle de 934 217,86 \$ dans le cadre du projet de l'Insectarium, pour l'ajustement des honoraires professionnels du contrat accordé à l'équipe formée par les firmes Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc. (CM15 1344), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 366 560,19 \$ à 4 300 780,05 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1763;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 934 217,86 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à l'équipe formée par les firmes Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc. (CM 15-1344), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 366 560,19 \$ à 4 300 780,05 \$, taxes incluses et d'approuver un projet de convention de modification numéro 2 avec ces firmes à cet effet;
- 2 d'autoriser une dépense de 135 148,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.32 1197036002		

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 015 000 \$, pour les années 2020 et 2021, pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence reliés principalement à l'Opération 1^{er} juillet dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis (CM19 1118) / Approuver un projet d'avenant à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1767;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 015 000 \$, pour l'année 2020, pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence reliés principalement à l'Opération 1^{er} juillet dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (CM19 1118);
- 2 d'augmenter de 1 015 000 \$ en 2021 la contribution maximale à l'OMHM pour les frais encourus pour l'hébergement temporaire en vertu de la même entente;
- 3 d'approuver un projet d'avenant à l'entente signée le 23 octobre 2019 entre la Ville de Montréal et cet organisme;
- 4 d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit avenant, pour et au nom de la Ville;
- 5 d'imputer cette dépense additionnelle pour 2020 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.33 1200498006

CM20 1166

Approuver un projet d'avenant 1 à l'entente de gestion intervenue entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal (CM19 0199), rétroactivement au 1er janvier 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 404 763,74 \$, taxes incluses, à titre d'ajustement de la contribution financière directe estimée à être versée à BIXI Montréal, pour l'année 2020, majorant ainsi le montant total de l'entente de 46 011 581,96 \$ à 46 416 345,70 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 849 800 \$ en 2020 et de 223 600 \$ en 2021 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1764;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'avenant 1 à l'entente de gestion conclue avec BIXI Montréal (CM19 0199), rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, comprenant l'introduction d'un coût d'opération des vélos à assistance électrique dans le modèle de calcul des prévisions budgétaires du système (frais d'exploitation et revenus estimés) pour la durée de l'entente, majorant ainsi le montant total de l'entente de 46 011 581,96 \$ à 46 416 345,70 \$, taxes incluses;

- 2 d'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 404 763,74 \$, taxes incluses, à titre d'ajustement de la contribution financière à être versée à BIXI Montréal pour l'année 2020;
- 3 d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 849 800 \$ en 2020 et de 223 600 \$ en 2021 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire des revenus et des dépenses à compter de 2022 jusqu'en 2028 pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, et ce, tel qu'indiqué au dossier décisionnel;
- 4 d'autoriser un ajustement de la base budgétaire des dépenses pour la contribution financière directe estimée, à compter de 2022 jusqu'en 2028, et ce, tel qu'indiqué au dossier décisionnel;
- 5 d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.34 1204368007	

Abroger la résolution CM20 1020 / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9407-1339 Québec inc. un terrain vacant ayant front sur la rue Saint-Jacques, à proximité de l'intersection de la rue Mansfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 9 500 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, à la suite de la modification apportée au projet d'acte quant à l'origine du droit de propriété de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1770;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 d'abroger la résolution CM20 1020;
- 2 de fermer comme domaine public le lot 1 542 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette fermeture ne sera effective qu'à compter de la signature de l'acte faisant l'objet des présentes;
- 3 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9407-1339 Québec inc. un terrain vacant constitué du lot 1 542 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Saint-Jacques, à proximité de l'intersection de la rue Mansfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 9 500 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 4 d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.35 1206037004	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	ré.

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les investissements 650 Wellington inc., des locaux d'une superficie de 12 406 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2101, avenue Dollard, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} mai 2021, pour une dépense totale de 1 416 724,39 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'octroi du contrat à Le Groupe Decarel inc. pour la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone - Appel d'offres public IMM 15575

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1771;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les investissements 650 Wellington inc., pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} mai 2021, des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2101, avenue Dollard, d'une superficie de 12 406 pieds carrés, à des fins de bibliothèque temporaire, pour un loyer total de 841 849,39 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur Les investissements 650 Wellington inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense de loyer ainsi que la dépense des travaux seront assumées à même les incidences du projet de rénovation de la bibliothèque l'Octogone votés par le sommaire décisionnel 1207938001.

Adopté à l'unanimité.	
20.36 1195372006	

CM20 1169

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sangrex SEC, à des fins de bureaux et d'entrepôt, un local d'une superficie de 10 800 pieds carrés, situé au 10 501, boulevard Louis-H. La Fontaine, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une dépense totale de 155 216,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1772;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sangrex SEC, à des fins de bureaux et d'entrepôt, un local d'une superficie de 10 800 pieds carrés, situé au 10 501, boulevard Louis-H. La Fontaine, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une dépense totale de 155 216,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.37 1208682008		

Autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du programme de Supplément au loyer (PSL) de 25 % à 35 % pour les immeubles locatifs situés dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, aux 5225 et 5235, 1^{ère} Avenue et aux 5260 et 5280, boulevard Saint-Michel, appartenant à l'organisme Habitations du Trentenaire de la SHAPEM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1774;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du programme de Supplément au loyer (PSL) de 25 % à 35 % pour les immeubles locatifs situés dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux 5225 et 5235, 1^{re} Avenue et aux 5260 et 5280, boulevard Saint-Michel, appartenant à Habitations du Trentenaire de la SHAPEM.

Adopté à l'unanimité. 20.38 1180640004

CM20 1171

Autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du programme de Supplément au loyer (PSL) de 25 % à 35 % pour les immeubles locatifs situés dans l'arrondissement de Lachine, aux 1515, 1625 et 1735, rue Duff Court, appartenant à l'organisme Habitations communautaires Duff Court

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1773;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du Programme de supplément au loyer (PSL) de 25 % à 35 % pour les immeubles locatifs situés aux 1515, 1625 et 1735, rue Duff Court, appartenant à l'organisme Habitations communautaires Duff Court, dans l'arrondissement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.	
20.39 1180640006	

Accorder un soutien financier de 218 000 \$ à Sport et loisir de l'île de Montréal, pour les années 2021 à 2024, pour le redistribuer aux organismes qui seront financés dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1777;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 218 000 \$, pour les années 2021 à 2024, à Sport et loisir de l'île de Montréal, pour le redistribuer aux organismes qui seront financés dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.40 1205978003	

CM20 1173

Autoriser une dépense additionnelle de 2 299 500 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et à compléter les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à K.F. Construction inc. (CM19 0198)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1754;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 299 500 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à K.F. Construction inc. (CM19 0198);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.41 1208304001	
	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.01 à 30.03, 30.05 et 30.06 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la planification de l'aire TOD Radisson (Secteur du métro Radisson / Place Versailles / rue Sherbrooke Est) / Autoriser un engagement financier de 60 000 \$ pour réaliser un exercice de planification / Affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre par sa résolution CE20 1719;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la planification de l'aire TOD Radisson (Secteur du métro Radisson / Place Versailles / rue Sherbrooke Est);
- 2 d'autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à signer tout document relatif au dépôt de cette demande de subvention pour et au nom de la Ville;
- 3 d'autoriser un engagement financier de 60 000 \$ pour réaliser un exercice de planification et d'affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.		
30.01 1206689007		

CM20 1175

Autoriser le virement budgétaire totalisant 28 767 \$, pour l'année 2020, en provenance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles vers la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 du Service de l'expérience citoyenne et des communications pour le transfert permanente de 1,5 a.p. d'agent de communications sociales / Autoriser un virement budgétaire totalisant 177 600 \$ pour l'année 2021 et un ajustement récurrent de la base budgétaire pour les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1726;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'autoriser le transfert permanent de 1,5 a.p. d'agent de communications sociales ainsi que le virement budgétaire totalisant 28 767 \$, pour l'année 2020, en provenance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles vers la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 du Service de l'expérience citoyenne et des communications, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2020;
- 2- d'autoriser, pour l'année 2021, le virement budgétaire de 177 600 \$ en provenance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et 311 du Service de l'expérience citoyenne et des communications;
- 3- d'autoriser pour l'année 2022 et les années subséquentes, un ajustement récurrent à la base budgétaire de l'ordre de 177 600 \$ en provenance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles vers le Service de l'expérience citoyenne et des communications;

4-	d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Ado	pté à l'unanimité.
30.02	2 1203267001
CM2	20 1176
	epter une contribution de 1 277 272,05 \$ de l'Autorité régionale de transport métropolita TM), afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal durant la phase 2

Accepter une contribution de 1 277 272,05 \$ de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal durant la phase 2 de construction du projet intégré SRB Pie-IX / Autoriser jusqu'à l'année 2024 un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 277 272,05 \$ pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal dédiées au projet intégré SRB Pie-IX (phase 2) durant la phase de construction / Autoriser une dépense d'un montant total de 1 300 315,69 \$ pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet durant la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2024) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, en tenant compte du prolongement des travaux jusqu'à la rue Notre-Dame / Autoriser la création de trois postes permanents ainsi que le renouvellement du contrat de l'avocat jusqu'à l'année 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1724;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accepter une contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'un montant de 1 277 272,05 \$ (montant net), afin d'assumer le coût des ressources de la Ville de Montréal comme convenu à l'entente détaillée de la phase 2 de construction (CG18 0234);
- 2- d'autoriser jusqu'à l'année 2024, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 277 272,05 \$ (montant net) pour les ressources de la Ville de Montréal associées au maintien du bureau de projet;
- 3- d'autoriser une dépense d'un montant total de 1 300 315,69 \$ (montant net), soit 547 402,30\$ pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM, et 752 913,39 \$ (montant net) pour les coûts des ressources contractuelles et pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux 2018-2024 dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, en tenant compte du prolongement des travaux jusqu'à la rue Notre-Dame;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.03 1200575012		

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2021, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1788;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2020, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2020, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
30.05 1206407038	

CM20 1178

Autoriser une dépense de 202 600 \$, taxes incluses, pour l'année 2020 et une dépense de 613 273 \$, taxes incluses, pour l'année 2021, pour la reprise par la Ville de l'immeuble situé au 4567, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1792;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 202 600 \$, taxes incluses, pour l'année 2020 et une dépense de 613 273 \$, taxes incluses, pour l'année 2021, pour la reprise par la Ville de l'immeuble situé au 4567, rue Hochelaga;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.06 1204069013

CM20 1179
Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte des matières organiques
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
Avis de motion est donnée par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte des matières organiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
41.01 1202621005
CM20 1180
Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 36 750 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
Avis de motion est donnée par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 750 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
41.02 1205340001

CM20 1181
Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour l'exercice financier 2020
AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
Avis de motion est donnée par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour l'exercice financier 2020 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.
41.03 1203599007

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donnée par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1205979003	

CM20 1183

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donnée par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

11.05 1208662001	

CM20 1184

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donnée par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1208144001	

CM20 1185

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donnée par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1203246001		

Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.
	
CM20 1186	
réseaux de télécurbain dans le ca	ement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation de ommunication 5G / Approuver les ententes encadrant l'utilisation du mobilier dre d'une « zone préliminaire de déploiement 5G » entre la Ville de Montréal et e télécommunication.
	on donné du « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de seaux de télécommunication 5G » à l'assemblée du conseil municipal du 19 octobre tion CM20 1042;
	et de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins réseaux de télécommunication 5G » à l'assemblée du conseil municipal du 19 octobre tion CM20 1042;
Attendu qu'une copplus de 72 heures	pie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil avant la séance;
Attendu que l'objet	et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;
Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 14 octobre 2020, par sa résolution CE20 1601;
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
	ment intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de seaux de télécommunication 5G ».
Un débat s'engage	
Adopté à l'unanimit	té.
42.01 1202968028	Règlement 20-039

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 827 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 29 827 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges » à l'assemblée du conseil municipal du 19 octobre 2020 par sa résolution CM20 1043;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 827 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges » à l'assemblée du conseil municipal du 19 octobre 2020 par sa résolution CM20 1043;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020, par sa résolution CE20 1606;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 827 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1208978001

Règlement 20-040

CM20 1188

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 octobre 2020 par sa résolution CM20 1044;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 octobre 2020 par sa résolution CM20 1044;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020, par sa résolution CE20 1603;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Dimitrios (Jim) Beis

M. Michel Bissonnet Mme Christine Black Mme Karine Boivin-Roy

Mme Catherine Clément-Talbot

M. Josué Corvil

Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem

M. Abdelhaq Sari

42.03 1200076003

Règlement 02-002-36

CM20 1189

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 octobre 2020 par sa résolution CM20 1045;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 octobre 2020 par sa résolution CM20 1045;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020, par sa résolution CE20 1605;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Dimitrios (Jim) Beis

M. Michel Bissonnet Mme Christine Black Mme Karine Boivin-Roy

Mme Catherine Clément-Talbot

M. Josué Corvil

Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem

M. Abdelhaq Sari

42.04 1200076001

Règlement 03-009-13

À 21 h 57, le leader de la majorité, M. François Limoges propose, avec le consentement unanime des membres, de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de devancer l'étude de l'article 44.02.

CM20 1190

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de planification partie nord de L'Île-des-Soeurs »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de planification partie nord de L'Île-des-Soeurs », à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019, par sa résolution CM19 0942 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM19 0942 du conseil municipal lors de son assemblée du 19 août 2019, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) du 28 au 30 octobre 2019, tel qu'il appert dans son rapport daté du 30 avril 2020;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 25 mai 2020, par sa résolution CM20 0450;

Attendu que suite à ces assemblées de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-205;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020, par sa résolution CE20 1799;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

ET resolu :
d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de planification Partie nord de L'Île-des-Sœurs ».
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
44.02 1198416001
Règlement 04-047-205
À 22 h, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 17 novembre 2020, à 9 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2020 13 h

Séance tenue le mardi 17 novembre 2020 – 9 h 30 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Cathy Wong.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Nathalie Goulet, Mme Chantal Rossi et Mme Stephanie Watt.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AUX ARTICLES 43.01 ET 44.01

Mme Nathalie Goulet, Mme Chantal Rossi et Mme Stephanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES:

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture de séance, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite dédier la minute de silence à toutes les personnes victimes de la COVID-19 lors de cette deuxième vague de la pandémie.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, précise que cette période de questions sera d'une durée de 30 minutes et qu'elle fera la lecture des questions non lues durant la séance du 16 novembre 2020. Elle spécifie que l'ordre de lecture des questions a été déterminé par un tirage numérique. Elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes; et une seule question par citoyen est admise.

La présidente du conseil fait la lecture de 12 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	<u>Objet</u>	
Mme Johanne Dion	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	(Dossier #1202968028) Nous avons appris qu les ententes avec les TELCO, aujourd'hu soumises pour approbation au Conseil, étaier déjà signées.	
		Quelle est la valeur ajoutée de l'apport du Conseil dans ce dossier puisque tout semble joué et sa capacité d'influer sur une décision déjà prise ?	
		Certain(e)s élu(e)s partagent peut-être avec nous le sentiment d'être placés devant le fait accompli !	
Mme Julia Topol	M. Lionel Perez	Considérant que la ville de Bruxelles a arrêté l'implantation de la 5G pour en étudier les divers risques potentiels (sur la santé, impacts environnementaux et données personnelles), quel serait votre approche relativement au déploiement précipité, sous la pression de l'industrie de téléphonie mobile, de cette technologie à Montréal?	
Mr. Sib Nxumalo	M. Christian Arseneault	My question is addressed to the following elected official: *	
		Why is construction of private parking not permitted on Avenue Montclair when private parking evidently reduces cars parked on the street and reduces pollution caused by driving around the block searching for parking?	
		Streets with residents who have private parkings Like King Edward have more public parking spaces compared to streets like walkley and Montclair.	
		How is this fair to permit some home owners and not some when they all pay similar taxes?	
		How does making drivers circle the block unnecessarily and idling cars save the environment when this could be prevented by permitting construction of private parking?	
Mme Sylvie Roy	M. François William Croteau	Madame	
		Dans Marie-Victorin , depuis l'implantation du REV, en plus de n'avoir aucun stationnement sur la rue Bellechasse, Il y a des panneaux d'arrêt interdit.	

SUITE - Le code de la route stipule qu'il est interdit d'immobiliser un véhicule sur la chaussée. Aucun arrêt n'est permis, ne serait-ce que quelque instant!

Cette info a été confirmée par des policiers de l'arrondissement et au 311. Les amendes sont de 108 à 171\$.

Il y a 769 logements qui sont directement affectés par cette mesure, car il n'ont aucun stationnement privé. Comment ces centaines de locataires peuvent-ils déposer leurs sacs d'épicerie ou autre chose ,s'ils ne peuvent même pas arrêter leur véhicule, devant chez eux ?

Au retour du travail, que fera le parent avec de jeune enfants fatigués?

Il se trouvera un stationnement 3 rues plus loin et il reviendra à pied avec les boîtes à lunch et les enfants qui pleurent ? Et en hiver, y avezvous pensé ?

Quel mesure prendrez-vous pour éliminer cette situation invivable ?

Liz Singh Mme Rosannie Filato

Given that we know what programs and interventions could reduce opioid overdose deaths - namely supervised consumption sites, safe supply and drug checking - and now that public health has named the crisis, will the city provide immediate funding to those community organizations who are ready to offer life saving services today? We don't need months to prepare. Just funding.

M. Ludovic Chevalier

Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020- 2022, il est prévu le réaménagement complet de l'avenue des Pins (projet #68067).

Les résidents du secteur de l'avenue des Pins, notamment près de l'école au pied de la montagne sont excédés par les vibrations causées par les véhicules lourds sur la chaussée dégradée et espèrent que le chantier sera engagé dès que possible.

- 1- Pourriez vous confirmer que ce chantier ne sera pas retardé et n'est pas concerné par les annonces de report faites récemment. N'est-ce pas là l'occasion de le devancer?
- 2 Pourriez vous confirmer que cette avenue sera plus verte et plus sécuritaire pour les cyclistes ?

Cette avenue pourrait être belle, plus sécuritaire et offrir plus de quiétude aux résidents qui la bordent

Merci à l'administration de la ville de Montréal, pour le travail que vous faites pour nous offrir une ville plus belle et plus accueillante pour les résidents.

M. Samuel Vanasse

Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)

Est-ce que l'administration en place compte se doter d'une politque adéquate pour la protection du patrimoine pour faire en sorte que le sort du momument de Chénier soit fortement évité?

Question de Objet Mme Joan Simand Mme Valérie Plante My name is j.simand on and I am co-author of a petition, SAVE OUR NDG Y of over 2500 (M. Peter McQueen) signatures. The NDG YMCA has been closed since last March and YMCA Québec has so far refused to unequivocally commit to reopening that facility while other Y's (ex. Westmount) are open for swimming and are promising to increase fitness activities by the 23rd Nov. The media has reported that your office is in negotiations with YMCA Quebec to purchase the land/the building of the NDG Y. Le Devoir, on October 15th, has quoted your office: « different scenarios are presently studied by the city and we will announce the details shortly ». Can you name the scenarios that you're working on and if they are directed towards maintaining, on the present site, both fitness and social programs of our NDG Y? Given the reluctance of YMCA Québec to consult users of the NDG Y, what specific measures will city officials undertake to ensure residents of NDG are properly informed and consulted on the future of our Y? Mme Valérie Plante M. François Poitras Récemment, le journal Le Devoir a révélé que le (Mme Émilie Thuillier) monument en honneur à Jean-Olivier Chénier, figure marquante de notre histoire, était non seulement mal en point, mais littéralement en décrépitude au fond d'un stationnement. Depuis que cette nouvelle est sortie, qu'est-ce que la ville a initié comme démarche pour restaurer cette oeuvre patrimoniale? Merci M. Jean-François Côté Mme Valérie Plante Combien de places de stationnements et de (M. Éric Alan Caldwell) voies de circulations pour les voitures ont été retirées à Montréal sous votre administration des 3 dernières années? M. Daniel Manseau M. Éric Alan Caldwell Le conseil municipal de Montréal adoptera ce (M. Jean-François soir le programme particulier d'urbanisme du Nord de l'île-des-Sœurs. Ce PPU encadrera le Parenteau) développement résidentiel et commercial d'une partie de l'île pour les 20 prochaines années. Il s'agit d'une avancée intéressante puisque pour la première fois, des limites de hauteur ont été précisées. Pourtant, le développement résidentiel est loin d'être complété sur l'île. Il reste plusieurs immeubles résidentiels à construire sur la Pointe-Sud, dans le secteur du parc du Club-Marin et sur le littoral ouest de l'île. L'Office de consultation publique de Montréal avait même recommandé d'élargir le PPU au littoral ouest. Est-ce que la Ville de Montréal a l'intention de proposer, dans un avenir rapproché, un PPU pour le centre, l'ouest et le sud de l'île afin que l'ensemble de L'île-des-Sœurs soit encadré par plan d'urbanisme adapté aux besoins actuels?

Mme Émilie Mazet

Élu responsable de la sécurité publique (M. Craig Sauvé) ma fille de 2 ans et demi va au CPe biscuit sur st antoine - en etant sur le trottoir en direction de st ferdinant nous avons failli au moins 1 dizaine de fois nous avons failli nous faire happer par une voiture qui roulais au minimum à 50~km h . La police vient qqes fois mais c est totalement insuffisant .

ma question est vous attendez quoipour faire ralentir la circulation a cet endroit ???

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 03. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les cinq personnes s'identifiant comme femmes, les six personnes s'identifiant comme hommes et la personne non désignée.

,

À 10 h 03, la présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy s'adresse à la présidence concernant les trois questions sur un même sujet permises par le *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-015). Elle mentionne que lorsque les séances du conseil étaient en présentiel, il était possible lors de la période de questions du mardi matin, de permette d'autres questions sur un même sujet malgré le fait qu'il y en avait eu trois lors de la période de questions du lundi soir. Mme Boivin-Roy demande à la Commission de la présidence de se pencher sur cet enjeu. La présidente du conseil indique que la Commission de la présidence a déjà tenu des discussions à cet égard et compte tenu du contexte actuel, la décision de ne pas permettre plus de trois questions sur un même sujet est maintenue.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Questionne les places de stationnement retirées / Demande la localisation des nouvelles places de stationnement disponibles lors des opérations de chargement de neige
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Aimerait des explications sur l'augmentation de la main d'œuvre cette année? / Questionne la qualité des services aux citoyens en lien avec l'embauche de nouvelles ressources
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Acquisition de 300 autobus de la Société de transport de Montréal (STM) et entreposage des véhicules – Quels sont les coûts d'entreposage des autobus? / Questionne certains aspects de planification lors de cette acquisition

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède tour à tour la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, au conseiller Marvin Rotrand et à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

M. Limoges juge que l'intervention de M. DeSousa s'apparente à un procès d'intention. Le conseiller Rotrand prend la parole afin que M. DeSousa termine son intervention. Mme Boivin-Roy, quant à elle, abonde dans le sens du conseiller Rotrand et souhaite que le conseiller DeSousa puisse terminer son intervention sans interruption.

La présidente du conseil clôt le débat et invite le conseiller DeSousa à poursuivre, tout en rappelant aux membres du conseil que des échanges harmonieux et respectueux faciliteront cette période de questions et permettront d'allouer plus de temps aux questions des membres.

M. Alan DeSousa Mme Valérie Plante Questionne certains aspects de (M. Craig Sauvé) planification lors de cette acquisition et demande quels en seront les bénéfices futurs?

À 10 h 25, Il est proposé par M. François Limoges Mme Karine Boivin-Roy appuyé par de prolonger la période de questions des membres de 8 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051). La proposition est agréée. M. Éric Alan Caldwell M. Marvin Rotrand Construction du Réseau express métropolitain (REM) et délais annoncés par la Caisse de dépôt et de placement du Québec - Aimerait connaître les impacts pour Montréal et les mesures de mitigation en matière de mobilité à la suite de cette annonce / Souhaite un état de la situation sur le projet de ligne rose de la Société de transport de Montréal Mme Valérie Plante quel moment les ressources M. Benoit Langevin (M. Robert Beaudry) annoncées seront-elles disponibles pour aider les personnes en situation d'itinérance? / Clarification demandée concernant la coordination et la quantité des navettes disponibles de la Société de transport de Montréal (STM) dans ce dossier À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 33. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède tour à tour la parole au conseiller Marvin Rotrand, et au leader de la majorité, M. François Limoges. M. Rotrand suggère que la Commission de la présidence se penche sur l'enjeu d'échanges plus harmonieux entre les membres du conseil. M. Limoges quant à lui rappelle l'article 45 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) et s'engage à discuter avec ses collègues Karine Boivin-Roy et Alan DeSousa afin d'améliorer la fluidité des débats. La présidente du conseil clôt le débat et précise que la Commission de la présidence se penche régulièrement sur les façons d'améliorer les échanges lors des conseils et souligne l'importance de respecter l'article 45 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051). La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour

À 10 h 37, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 43.01 et 44.01, tel que discuté lors de la rencontre entre les leaders.

la suite de l'ordre du jour.

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial » / Remplacement de l'assemblée publique en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 20 jours

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- de poursuivre la procédure d'adoption conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 20 jours.

Un débat s'engage.

À 11 h 24, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 11 h 36, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil remercie tous les intervenants et cède la parole au conseiller Robert Beaudry afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 43.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :

Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé,

Barbe, Deschamps, Zarac, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Décarie, Perri, Clément-

Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Rotrand (20)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 20

Adopté à la majorité des voix.

43.01 1207252001

Règlement P-20-041

CM20 1192

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2019, par sa résolution CM19 0785 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM19 0785 du conseil municipal lors de son assemblée du 17 juin 2019, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) du 19 septembre au 27 octobre 2019, tel qu'il appert dans son rapport daté du 30 avril 2020;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 25 mai 2020, par sa résolution CM20 0451;

Attendu qu'à la suite de ces assemblées de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-204;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020, par sa résolution CE20 1733;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial ».

Un débat s'engage.

À 11 h 24, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 11 h 36, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil remercie tous les intervenants et cède la parole au conseiller Robert Beaudry afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 44.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Caldwell,

Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé,

Barbe, Deschamps, Zarac, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari,

Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Décarie, Perri, Clément-

Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Rotrand (20)

Résultat : En faveur : 40

Contre: 20

Adopté à la majorité des voix.

44.01 1190491001

Règlement 04-047-204

CM20 1193

Nominations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de désigner au Conseil jeunesse de Montréal, les personnes suivantes :
 - M. Benjamin Herrera, à titre de président, pour un premier mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2021;
 - Mme Audrey-Frédérique Lavoie, à titre de vice-présidente, pour un deuxième mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2021;
 - M. Pentcho Tchomakov, à titre de vice-président, pour un premier mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2021;
- 2- de nommer au Conseil jeunesse de Montréal, les personnes suivantes :
 - M. Gabriel Laferrière, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2023, en remplacement de M. Sébastien Oudin-Filipecki;
 - M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2023, en remplacement de M. Philippe Marceau-Loranger.

3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
51.01 1207181003
CM20 1194
Désignation d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de désigner le conseiller M. Sterling Downey à titre de maire suppléant, à compter 19 novembre 2020 ece, jusqu'à la fin de son mandat électif.
Adopté à l'unanimité.
51.02

CM20 1195
Nominations aux commissions permanentes
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de nommer les personnes suivantes :
- Mme Marianne Giguère à titre de membre à la Commission de la présidence du conseil, et remplacement de M. Jocelyn Pauzé;
- Mme Maeva Vilain à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, et remplacement de M. Younes Boukala;
 M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission sur la sécurité publique, en remplacement de Mme Julie-Pascale Provost.
Un débat s'engage.
Adopté à la majorité des voix.
Dissidence : M. Marvin Rotrand
51.03

Motion de l'opposition officielle afin de renommer la place des Festivals en hommage au virtuose montréalais Oscar Peterson

Attendu qu'Oscar Emmanuel Peterson, pianiste et compositeur de jazz de renommée mondiale, est né à Montréal en 1925 et a contribué au rayonnement artistique et culturel de la métropole à travers le monde et que son héritage résonne encore aujourd'hui;

Attendu qu'au cours de sa carrière de plus de 60 ans, Oscar Peterson a réalisé plus de 200 enregistrements, donné des milliers de concerts et remporté de nombreuses récompenses, dont huit prix Grammy. Parmi les nombreuses distinctions qu'il a reçues, il a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada et Chevalier de l'Ordre national du Québec;

Attendu qu'en 2009, l'administration de l'époque renommait un parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest en l'honneur du célèbre musicien Oscar Peterson, et du même fait, en l'honneur de l'ensemble de la communauté noire de la Petite-Bourgogne, quartier qui a vu grandir le virtuose;

Attendu que la toponymie d'une ville a une forte teneur symbolique puisqu'elle permet de témoigner de l'implication d'une personne, voire d'une communauté entière, à son édification;

Attendu qu'en solidarité avec la communauté noire qui a contribué et contribue à faire de Montréal une ville riche par sa diversité culturelle, la Ville de Montréal se doit de rendre davantage hommage à ce personnage marquant;

Attendu que le 23 juin 2020, un citoyen a lancé une pétition en ligne afin de renommer la station de métro Lionel-Groulx du nom d'Oscar Peterson, et qu'à ce jour, la pétition est appuyée par plus de 26 000 citoyens;

Attendu qu'à son inauguration en 2009, la place des Festivals au centre-ville de Montréal devenait l'épicentre du Festival international de jazz de Montréal, événement d'envergure mondiale qui a fêté son 40^e anniversaire en 2019;

Attendu qu'Oscar Peterson faisait et fait encore partie intégrante du Festival international de jazz de Montréal, notamment par la création du Prix Oscar-Peterson en 1989, à l'occasion du 10^e anniversaire du festival;

Attendu qu'en renommant la place des Festivals du nom d'Oscar Peterson, la Ville de Montréal rend une nouvelle fois hommage au virtuose et témoigne plus largement de la contribution de la communauté noire à l'édification de Montréal;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Josué Corvil

Et résolu :

que le conseil municipal adopte une résolution afin de renommer la place des Festivals dans l'arrondissement de Ville-Marie « Place Oscar-Peterson » en l'honneur du célèbre pianiste montréalais et en l'honneur de la communauté noire montréalaise qui a contribué et contribue à la richesse culturelle, artistique, socioéconomique et historique de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, intervient et mentionne qu'il faut poser la question préalable avant de demander un vote et vérifier si des membres ont levé la main pour prendre la parole.

La présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À la reprise des travaux, la présidente du conseil confirme qu'après vérification, la main de la mairesse était levée avant la demande du vote et que conséquemment le débat doit avoir lieu. Elle ajoute également que le vote est habituellement demandé pour clore un débat et que dans ce cas-ci, le débat n'a pas eu lieu.

Mme Miron cède donc la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante présente les différentes actions et consultations mises de l'avant par son équipe et ellemême dont les échanges personnels qu'elle a eus avec la veuve d'Oscar Peterson et son fils. Elle les remercie chaleureusement pour leur ouverture et disponibilité.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. François Limoges

de référer la présente motion à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (Commission) pour en faire l'étude, conformément à l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez utilise son droit de réplique et mentionne qu'il souhaite qu'un échéancier soit remis à la Commission pour l'étude de cette motion.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui soulève une question de règlement.

M. Rotrand demande des clarifications sur l'interprétation de l'article 80 du *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) dans le débat actuel.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui fournit des éléments de réponses aux questions soulevées par M. Rotrand.

La présidente du conseil clôt ensuite le débat en précisant les limites et la portée de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La présidente du conseil déclare la proposition à l'effet de référer la présente motion à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour en faire l'étude, acceptée, et il est

RÉSOLU	
en conséquence.	
65.01	
_	
À 12 h 36, la présidente du conseil, N	/Ime Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2020 13 h

Séance tenue le mardi 17 novembre 2020 – 13 h 30 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Lise Zarac et Mme Cathy Wong.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Nathalie Goulet, Mme Chantal Rossi et Mme Stephanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

M ^e Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la séance ouverte.
À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux avec l'étude de l'article 65.02.

Motion de l'opposition officielle visant l'augmentation de l'achalandage dans les commerces de la métropole par la bonification de l'offre de stationnement gratuit pour la période des fêtes

Attendu que l'année 2020 a été marquée par la pandémie et la fermeture forcée de nombreux commerces, restaurants et bars, affectant leur chiffre d'affaires et menaçant leur survie;

Attendu qu'à l'heure actuelle, Montréal est toujours en « zone rouge », obligeant la fermeture des salles à manger et des bars;

Attendu que la Ville de Montréal est le deuxième pôle commercial canadien avec des ventes au détail annuelles de plus de 40 milliards de dollars;

Attendu que selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), seulement 64 % des PME montréalaises sont complètement ouvertes en date du 20 octobre;

Attendu que, toujours selon la FCEI, seulement 25 % des PME ont atteint un chiffre d'affaires comparable à la période pré-pandémique;

Attendu qu'en août 2020, avant le second confinement, un commerce ou un restaurant sur quatre avait fermé ses portes temporairement ou définitivement selon une étude de l'Institut de développement urbain du Québec;

Attendu que selon les données compilées par Apple Mobilité pour Montréal, la voiture a augmenté sa part relative des déplacements pour atteindre un niveau plus élevé à la sortie de la première vague qu'avant la pandémie, comparativement au transport en commun dont l'utilisation est restée bien en deçà de sa moyenne pré-pandémique;

Attendu que l'Agence de mobilité durable (AMD), qui gère le stationnement sur rue pour la ville-centre, gère aussi 30 terrains de stationnement dont 22 ont des places tarifées à l'heure;

Attend que selon un sondage de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, les consommateurs allant au centre-ville en voiture achètent deux fois plus en moyenne que ceux qui s'y rendent en transport en commun;

Attendu qu'une grande proportion des commerces de détail ont des heures d'ouverture étendues les jeudis et vendredis soirs et que ces soirées sont parmi les plus achalandées pour les restaurants et les bars;

Attendu que l'administration a annoncé la gratuité des stationnements tarifés sur rue partout à Montréal les fins de semaine entre le 14 novembre et le 31 décembre 2020;

Attendu que la saison des fêtes est une période d'effervescence pour les commerçants et que, selon le rapport des dépenses au Canada et aux États-Unis en 2018 de Moneris, le Vendredi fou, le dernier vendredi et le dernier samedi avant Noël et le lendemain de Noël (Boxing Day) figurent parmi les journées les plus populaires pour le magasinage;

Attendu que les restaurants et les bars sont le type de commerces le plus touché par les mesures sanitaires;

Attendu qu'actuellement et pour une période incertaine, les restaurants dépendent de la livraison et des commandes à emporter pour engendrer des revenus;

Attendu que la Ville de Québec a réservé 90 places de stationnement gratuites pour 15 minutes devant les restaurants pour favoriser la livraison et le ramassage de commandes à emporter durant toute la période où la ville sera en « zone rouge »;

Attendu que la Ville de Montréal a reçu du gouvernement du Québec la somme de 263 millions de dollars qu'elle peut répartir sur ses budgets de fonctionnement 2020 et 2021;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

que la Ville de Montréal :

- 1- étende la gratuité des stationnements tarifés sur rue les fins de semaine entre le 14 novembre et le 31 décembre :
 - aux jeudis soirs et vendredis soirs, après 17h;
 - aux places tarifées à l'heure des terrains de stationnements gérés par l'AMD situés près des grandes artères commerciales;

- 2- rende gratuits, durant les heures d'ouverture des magasins, les stationnements tarifés sur rue et les places tarifées à l'heure des terrains de stationnements gérés par l'AMD situés près des grandes artères commerciales le vendredi 27 novembre (Vendredi fou) et le jeudi 24 décembre (veille de Noël);
- 3- réserve les espaces de stationnement sur rue situés devant les restaurants pour en faire des débarcadères de 15 minutes afin de faciliter les opérations de livraison et de commandes pour emporter.

Un débat s'engage.

0 0

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède tour à tour la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et au conseiller Aref Salem.

MM. Perez et Salem présentent la motion et en font l'historique pour le bénéfice des membres du conseil.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et le conseiller Aref Salem pour leurs interventions et cède la parole au conseiller Luc Rabouin.

M. Rabouin prend la parole et présente les amendements de l'Administration.

Il est proposé par M. Luc Rabouin

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

- de retirer le 9^e « Attendu »:
- d'ajouter un « Attendu » entre le 12^e et le 13^e « Attendu » qui se lit comme suit :
- « Attendu que tout en aidant les commerçants, la Ville de Montréal se doit de penser ses politiques pour éviter de créer des situations d'achalandage abondant sur de courtes périodes de temps, ce qui pourrait nuire aux efforts de santé publique de prévention de l'actuelle pandémie »;
- d'ajouter un « Attendu » entre le 15^e et le 16^e « Attendu » qui se lit comme suit :
- « Attendu que la fonction des parcomètres est d'assurer une rotation de la clientèle afin de veiller à ce que les stationnements visés ne soient pas occupés en tout temps par des travailleurs ou des résidents »;
- d'ajouter après le dernier « Attendu » le texte suivant :
- « Attendu que la Ville de Montréal a annoncé lors de son budget 2021 une enveloppe supplémentaire de 50 M\$ consacrée à la relance économique, ce qui s'ajoute aux 22 M\$ déjà annoncés et distribués lors de la phase 1 du plan de relance ainsi qu'au Pla des fêtes de 6 M\$, annoncés à la fin octobre pour soutenir le secteur commercial durant cette période »;
- « Attendu que parmi les mesures déjà annoncées pour aider les commerçants à rendre leur offre plus compétitive, il y a la prolongation des heures d'ouverture des commerces les soirs de semaine »;
- de remplacer les « Résolu » par le texte suivant :
- « Que la Ville de Montréal étende la gratuité des stationnements tarifés sur ru au centre-ville les fins de semaine entre le 14 novembre et le 31 décembre :
- aux soirs de semaine, après 18 h »;
- « Que la Ville de Montréal invite les arrondissements, en collaboration avec les associations de commerçants et les SDC, à réserver les espaces de stationnement sur rue situés devant les restaurants pour en faire des débarcadères de 15 minutes afin de faciliter les opérations de livraison et de commandes pour emporter ».

La présidente du conseil remercie le conseiller Luc Rabouin pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et souhaite que son nom ainsi que celui du conseiller Aref Salem soient ajoutés à titre d'appuyeurs de l'amendement. La présidente du conseil confirme, après vérifications auprès du greffier de la Ville, que la demande du chef de l'opposition officielle est recevable. M. Perez poursuit son intervention sur l'amendement et souhaite obtenir de l'information additionnelle sur le mandat donné à l'Agence de mobilité durable (AMD) quant aux grilles d'évaluation et paramètres qui seront préconisés.

La présidente du conseil remercie M. Perez et M. Rabouin pour leurs interventions et déclare l'amendement de MM. Rabouin et Limoges adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM20 1198

Motion de l'opposition officielle pour améliorer la visibilité des plaques odonymiques

Attendu que selon les données de 2019 de l'Institut de la statistique du Québec, 16,4 % de la population montréalaise est âgée de 65 ans et plus et qu'en 2041, cette proportion passera à 21 %;

Attendu que selon l'Enquête canadienne sur les incapacités (2012), 2,8 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir une incapacité visuelle limitant leurs activités quotidiennes et que ce pourcentage augmente à 9,5 % chez les personnes âgées de 75 ans et plus;

Attendu que la Ville de Montréal a signé une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés en 2010 afin d'être reconnue Municipalité amie des aînés (MADA), qui a donné lieu au Plan d'action municipal pour les personnes aînées 2018-2020;

Attendu qu'un des axes d'intervention de la Politique municipale d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal repose sur l'accessibilité architecturale et urbanistique;

Attendu qu'il est actuellement difficile de repérer le nom des rues à Montréal puisque ceux-ci ne sont pas éclairés adéquatement, ont des dimensions et lettrages non optimaux et ne sont pas répartis logiquement sur le territoire;

Attendu que depuis le printemps 2015, dans le cadre d'un projet-pilote de la Ville de Montréal relié au programme Municipalité amie des aînés, une cinquantaine de nouveaux panneaux de noms de rues ont été installés dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

Attendu que ce projet pilote vise, à la fois, l'amélioration de la visibilité des panneaux et, par conséquent, la sécurité routière, en plus de faciliter l'orientation de tous les usagers;

Attendu que le projet-pilote a permis de tester différentes tailles de texte, lettrages, couleurs de fond et l'utilisation de pellicules réfléchissantes, ainsi que de confirmer que les couleurs bleue contrastent davantage aux intersections chargées en mobilier urbain et en signalisation;

Attendu que les Laurentiens et Laurentiennes, en particulier les personnes âgées, se sont dits très satisfaits de l'augmentation de la visibilité des panneaux;

Attendu que les recherches sur le sujet s'accordent largement sur le fait que l'utilisation d'un lettrage blanc sur fond bleu ou vert constitue l'une des meilleures combinaisons en termes de visibilité;

Attendu que plusieurs autres villes ont d'ailleurs fait le choix du bleu, notamment Laval, Brossard, Lévis, Gatineau, Ottawa, Toronto et Los Angeles, ou du vert, comme Calgary, Vancouver et New York;

Attendu que dans le cadre de la Vision Zéro, la Ville de Montréal s'est engagée à augmenter la taille des plaques odonymiques et à standardiser leur position afin de les rendre plus visibles;

Attendu que si la Ville de Montréal décide d'aller de l'avant, il serait financièrement avantageux, eu égard au coût fixe, d'adopter une entente cadre lui permettant de remplacer les plaques odonymiques au fur et à mesure que des travaux de réfections de rue sont effectués;

Attendu qu'en mars 2018, l'arrondissement de Saint-Laurent a recommandé à la Direction des transports de retenir l'option des panneaux bleus sur les artères de la Ville de Montréal;

Attendu que malgré les résultats positifs du projet-pilote, aucune suite n'a, à ce jour, été donnée par la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Suzanne Décarie M. Dominic Perri

Et résolu:

que la Ville de Montréal :

- 1- donne suite au projet-pilote et se dote d'une entente cadre permettant aux arrondissements et aux services centraux de remplacer les plaques odonymiques lors des travaux routiers;
- 2- établisse une norme afin d'uniformiser la hauteur et l'emplacement des plaques odonymiques sur son territoire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Alan DeSousa. Ce dernier présente la motion et remercie le conseiller Éric Alan Caldwell pour sa collaboration.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa pour sa présentation et cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. François Limoges

d'amender la motion sous étude afin :

- de remplacer le 5^e Attendu par le suivant :
 - « Attendu qu'il est actuellement parfois difficile de repérer le nom des rues à Montréal puisque ceux-ci ne sont souvent pas éclairés adéquatement, ont des dimensions et lettrages non optimaux et ne sont pas toujours répartis logiquement sur le territoire;»
- de remplacer le 6^e Attendu par le suivant :
 - « Attendu que depuis le printemps 2015, dans le cadre d'un projet-pilote de la Ville de Montréal relié au programme Municipalité amie des aînés, une cinquantaine de nouveaux panneaux de noms de rues bleus ont été installés dans l'arrondissement de Saint-Laurent; »
- d'ajouter après le 7^e Attendu, le texte suivant :
 - « Attendu que les projets pilotes d'amélioration des panneaux ont été complétés et ont été concluants, résultant en deux choix de panneaux jugés efficaces pour améliorer la visibilité et la lisibilité des plaques odonymiques, qui a permis une réflexion a été faite pour préciser les caractéristiques des panneaux à déployer, dont le résultat a été soumis aux arrondissements; »
- de remplacer le 8^e Attendu par le suivant :
 - « Attendu que le projet-pilote a permis de tester différentes tailles de texte, lettrages, couleurs de fond et l'utilisation de pellicules réfléchissantes, ainsi que de confirmer que les couleurs bleue contrastent davantage aux intersections chargées en mobilier urbain et en signalisation et que les plaques noires sur blanc offrent également une très bonne performance; »

- d'ajouter après le 8^e Attendu, le texte suivant :
 - « Attendu que 18 autres panneaux blancs avec carrés rouges installés dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, avec des standards de visibilité, hauteur, taille et de réflectance développés dans le projet-pilote; »
- de remplacer le 9^e Attendu par le suivant :
 - « Attendu que les Laurentiens et Laurentiennes, en particulier les personnes âgées, se sont dits très satisfaits de l'augmentation de la visibilité des panneaux selon le maire de l'arrondissement; »
- de remplacer le 10^e Attendu par le suivant :
 - « Attendu que les recherches sur le sujet s'accordent largement sur le fait que l'utilisation d'un lettrage blanc sur fond bleu constitue l'une des meilleures combinaisons en termes de visibilité et que les lettres blanches sur fond bleu et les lettres noires sur fond blanc sont également très performantes en termes de lisibilité; »
- de remplacer les 14^e et 15^e « Attendu », par le texte suivant :
 - $\mbox{\it w}$ Attendu qu'il y a déjà une entente-cadre à la ville de Montréal pour l'approvisionnement de plaques odonymiques; »
- de remplacer le 2^e Résolu par le suivant :
 - « Que la Ville de Montréal, en concertation avec les arrondissements, établisse une norme afin d'uniformiser la hauteur et l'emplacement des plaques odonymiques sur son territoire via un guide de conception et d'installation qui sera développé en 2021. »

La présidente du conseil remercie le conseiller Caldwell pour son intervention et juge l'amendement du conseiller Caldwell et du leader de la majorité M. Limoges recevable.

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Caldwell et du leader de la majorité, M. Limoges.

Le conseiller Dominic Perri prend la parole et déclare vouloir ajouter son nom comme appuyeur à cette motion.

Le débat se poursuit sur l'amendement du conseiller Caldwell et du leader de la majorité, M. Limoges.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un sous-amendement à l'amendement du conseiller Caldwell et du leader de la majorité, M. Limoges, afin de supprimer à la fin du 9^e Attendu de la motion amendée les mots « selon le maire de l'arrondissement »;

La présidente du conseil juge la motion de sous-amendement du conseiller DeSousa et de la leader de l'opposition officielle Mme Karine Boivin-Roy recevable.

Un débat s'engage sur la motion de sous-amendement du conseiller DeSousa et de la leader de l'opposition officielle Mme Karine Boivin-Roy.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité déclare que l'Administration est d'accord avec les modifications proposées.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller DeSousa afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix le sous-amendement à l'article 65.03 et il est adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement à l'article 65.03, tel que sous-amendé, et il est adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU		
en conséquence.		
65.03		

CM20 1199

Motion non partisane visant à promouvoir la réconciliation entre le Canada et la Nation métisse en déclarant Louis Riel innocent du crime de haute trahison à l'occasion du 135^e anniversaire de sa pendaison

Attendu que le 16 novembre 2020 marquera le 135^e anniversaire de l'exécution de Louis Riel, une tache qui continue à ternir l'histoire du Canada;

Attendu que Louis Riel fut pendu pour haute trahison et que sa mort divise encore le Canada, fait obstacle à une véritable réconciliation entre le Canada et la Nation métisse et est la source d'une rancoeur profonde et durable qui n'a pas encore guéri et qui perpétue un sentiment de victimisation et d'injustice au sein du peuple métis;

Attendu qu'en 2017, l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba, une organisation qui représente les Métis depuis 1887, a lancé une campagne visant à profiter de l'occasion offerte par la célébration du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne pour dissiper certaines des ombres qui hantent toujours notre histoire collective en déclarant Louis Riel innocent;

Attendu que le Parlement canadien n'a pas donné suite à la demande de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba, qui réclame que l'on adopte une loi pour innocenter Louis Riel;

Attendu que l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba exige de nouveau que le parlement innocente Louis Riel et qu'elle présente cette demande dans l'espoir de contribuer à une véritable réconciliation et d'affirmer les droits promis aux Métis;

Attendu que la campagne de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba vise à honorer Louis Riel, qui a lutté pour que le Canada reconnaisse les droits des métis. Notons que dans la colonie de la Rivière Rouge, le gouvernement provisoire de Louis Riel a réussi à obtenir, pour les francophones, certaines garanties qui ont été enchâssées dans la Loi du Manitoba, adoptée le 12 mai 1870, qui a facilité l'entrée de la nouvelle province du Manitoba dans la Confédération canadienne;

Attendu qu'en mars 1992, la Chambre des communes et le Sénat du Canada ont adopté des motions reconnaissant le travail historique de Louis Riel en tant que fondateur du Manitoba, ainsi que sa contribution à la Confédération;

Attendu qu'en 2008 le Manitoba a instauré, au mois de février, un jour férié appelé « Jour de Louis Riel » pour souligner les contributions de M. Riel, mais que malgré cela, Louis Riel n'a jamais été reconnu innocent;

Attendu que le 22 novembre 1885, plus de 50 000 Montréalais se sont réunis au Champ de Mars pour écouter le premier ministre Honoré Mercier dénoncer l'exécution de Louis Riel et expliquer que, selon lui, l'avenir du Canada résidait dans le respect des droits linguistiques et religieux des minorités;

Attendu qu'à la fin des années 90, le député québécois Denis Coderre a déposé un projet de loi visant à innocenter Louis Riel qui n'a pas été adopté malgré un vaste appui du public;

Attendu, que lorsqu'il était maire de Montréal, Denis Coderre a répondu à une question posée au Conseil relativement à une proposition visant à innocenter Louis Riel en déclarant que celui-ci n'était coupable de rien et que le gouvernement du Canada devrait prendre des mesures pour l'innocenter;

Attendu qu'en 2013, un jugement de la Cour suprême (Manitoba Metis Federation Inc. v. Canada [Attorney General], 2 013 SCC 14, [2013] 1 S.C.R. 623) a conclu que le gouvernement du Canada a manqué de diligence et de volonté pour répondre aux réclamations territoriales des Métis décrites dans l'alinéa 31 de la Loi du Manitoba de 1870, et que la « tâche inachevée de réconciliation des Métis avec la souveraineté du Canada est une question d'importance nationale et constitutionnelle »;

Attendu que dans l'Accord Canada - Nation métisse du 13 avril 2017, le gouvernement du Canada déclare que les Métis sont visés par le paragraphe 91 (24) de la Loi constitutionnelle de 1867, que la réconciliation avec l'ensemble des peuples autochtones du Canada est l'objectif du Parlement, et que l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 préconise un processus de réconciliation entre la Couronne et les peuples autochtones dans le cadre duquel les droits et les revendications en suspens des Autochtones sont déterminés, reconnus et respectés grâce à des négociations honorables visant à atteindre un règlement équitable et durable; tout en s'engageant, dans l'article 1.1.2 de l'Accord, à renouveler la relation entre la Nation métisse et la Couronne dans le cadre d'une relation de nation à nation, de gouvernement à gouvernement;

Attendu qu'en mai 2019, le premier ministre Justin Trudeau a réglé certaines injustices qui dataient de la résistance du Nord-Ouest de 1885 en innocentant le chef Pîhtokahanapiwiyin (aussi connu comme Poundmaker) du crime de haute trahison, et présenté des excuses aux Premières Nations au nom du gouvernement du Canada;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

Mme Karine Boivin-Roy Mme Magda Popeanu M. Giovanni Rapanà M. Hadrien Parizeau

Et résolu:

que le conseil municipal :

- 1- appuie la campagne de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba réclamant que Louis Riel soit innocenté et invite le gouvernement du Canada à adopter une loi pour déclarer son innocence;
- 2- invite le gouvernement du Canada à continuer à travailler pour conclure la tâche inachevée que constitue la réconciliation avec la Nation métisse conformément aux objectifs de l'article 1.1.3 de l'Accord Canada Nation métisse afin de garantir la réconciliation sur les droits, les intérêts et les aspirations de la Nation métisse.

Un	dé	bat	s'e	nga	age.	•

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et remercie Mme Giuliana Fumagalli pour avoir appuyer cette motion et ajoute à la liste des appuyeurs, les noms de Mme Karine Boivin-Roy, conseillère du district de Louis-Riel et de Mme Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges. Il mentionne que le 16 novembre était le 135^e anniversaire de la pendaison de Louis Riel à Régina en Saskatchewan. M. Rotrand relate de nombreux faits historiques concernant Louis Riel et dépose des documents en appui à cet effet. Il parle des démarches entreprises à travers le Canada pour la réconciliation avec la Nation métisse en déclarant Louis Riel innocent du crime de haute trahison. Pour terminer, il invite les membres du conseil à adopter cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

Mme Popeanu prend la parole et remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son travail et son implication dans la rédaction de cette motion. Elle mentionne que, 135 ans plus tard, la mairesse de Montréal souhaite unir sa voix à celle des membres du conseil pour demander d'innocenter le chef métisse Louis Riel. Mme Popeanu relate des pans de l'histoire entourant la vie de Louis Riel, de l'injustice entourant sa pendaison et des efforts de réconciliation avec la Nation métisse. Elle indique également que l'Administration soutien les démarches de l'Union nationale métisse et appui la motion du conseiller Rotrand.

La présidente du conseil remercie la conseillère Magda Popeanu pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy prend la parole et au nom de l'opposition officielle joint sa voix pour appuyer la motion demandant que le gouvernement canadien reconnaisse l'erreur historique aux grandes conséquences du jugement de Louis Riel. De plus, Mme Boivin-Roy qui représente le district de Louis-Riel, où l'on retrouve des traces au niveau de la toponymie. Mme Boivin-Roy espère que la voix unanime du conseil pourra donner un poids supplémentaire aux revendications de la Nation métisse dans ce dossier.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention. Le conseiller Giovanni Rapanà prend la parole et souhaite ajouter son nom à la liste des appuyeurs de cette motion.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Mme Giuliana Fumagalli prend la parole en se disant très heureuse d'appuyer cette motion; elle remercie le conseiller Marvin Rotrand pour le travail accompli.

Le conseiller Hadrien Parizeau intervient afin que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de la motion.

Adopté à l'unanimité.	
65.04	

CM20 1200

Motion non partisane visant à promouvoir les candidats issus de minorité visibles au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements de Montréal

Avant sa présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.05 travaillée en collaboration avec la conseillère Cathy Wong, responsable de la diversité, de l'inclusion en emploi, de la langue française et de la lutte au racisme et à la discrimination pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite et que 35 % des Montréalais sont membres d'une minorité visible (Statistique Canada, 2016);

Attendu que des Montréalais membres de minorités visibles et provenant de tous les continents du monde contribuent à la prospérité et à la croissance de Montréal, et que l'avenir de Montréal repose en grande partie sur l'intégration réussie des nouveaux arrivants, ainsi que sur la contribution de tous les Montréalais;

Attendu que les Montréalais membres de minorités visibles demeurent sous-représentés au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements par rapport à leur poids démographique et ce, malgré le fait que plusieurs partis politiques ont pris l'engagement d'accorder, dans le cadre des élections, la priorité à des candidat(e)s issu(e)s de minorités visibles;

Attendu que le 28 janvier 2013, le conseil municipal a adopté la motion CM13 0077, présentée par le conseiller Frantz Benjamin, qui demande aux partis politiques municipaux de faire un effort important pour nommer des candidats montréalais membres de minorités visibles aux élections municipales de 2013 et les faire élire;

Attendu que le 26 janvier 2016, le conseil municipal a adopté la motion CM16 0156, présentée par le conseiller Marvin Rotrand et appuyée par les conseillers Benoit Dorais, Lionel Perez, Craig Sauvé, Steve Shanahan et Erika Duchesne, qui demandait de nouveau aux partis politiques municipaux de faire un effort important pour nommer des candidats montréalais membres de minorités visibles aux élections municipales de 2017 et les faire élire;

Attendu que, malgré l'engagement implicite que représentait l'adoption de ces deux motions, lors des élections municipales de 2013, seuls deux Montréalais membres des minorités visibles ont été élus au conseil municipal, et deux autres dans des conseils d'arrondissements;

Attendu que seuls six des 103 conseillers de Ville et d'arrondissement élus en 2017, dont quatre des 65 membres du conseil municipal, déclarent être membres de minorités visibles, ce qui représente seulement 5,8 % de tous les élus et constitue un résultat décevant lorsqu'on tient compte des motions adoptées en 2013 et en 2016;

Attendu que dans son rapport sur le racisme systémique au sein de la ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pris note du fait que les minorités visibles sont sous-représentées au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissement et explicitement déclaré qu'un conseil municipal plus diversifié constituerait un outil de taille pour combattre le racisme systémique tout en ouvrant la porte à une ville plus égalitaire;

Attendu que les électeurs choisiront les membres du prochain conseil municipal de Montréal le 7 novembre 2021;

Attendu que, pour assurer l'élection d'un conseil municipal plus diversifié, il faut faire preuve de leadership politique, notamment par des mesures structurantes mises en place par les partis politiques visant à recruter, appuyer, aider, nommer et faire élire des candidats issus de minorités visibles;

Attendu que les personnes autochtones et les personnes en situation de handicap sont aussi sousreprésentées au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements de Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

Tous les membres présents du conseil municipal

Et résolu :

- 1- que les partis politiques municipaux s'engagent à redoubler d'efforts pour promouvoir les candidatures de Montréalaises et Montréalais issu.es des diversités incluant les minorités visibles dans des sièges gagnants en vue des élections municipales de 2021, notamment par la mise en place d'un programme de recrutement et de mentorat pour les personnes racisées, autochtones et en situation de handicap aspirant.es à devenir candidat.es et la mise à disposition de ressources financières et humaines adéquates avant et pendant leur campagne électorale;
- 2- que les partis politiques municipaux envisagent, par exemple, de modifier leurs statuts et de se doter d'un mécanisme d'investiture pour favoriser l'égalité des chances, pour veiller à ce qu'au minimum un tiers des candidats et candidates au conseil municipal soient issues des diversités incluant les personnes racisées, autochtone et en situation de handicap;
- 3- que le conseil municipal invite le Conseil interculturel de Montréal et des organismes montréalais consacrés aux diversités à offrir leur expertise aux partis municipaux dans leurs efforts pour présenter une équipe de candidates et candidats qui soit plus représentative de la population montréalaise;
- 4- que les organismes montréalais qui représentent les personnes issues des diversités, incluant les minorités visibles soient encouragés à faire la promotion de candidatures de personnes intéressées à siéger au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements;
- 5- que le Bureau des élections poursuive ses efforts visant à informer les personnes issues des diversités et des différentes communautés ethnoculturelles montréalaises et à les encourager à se présenter aux élections municipales de 2021, que ce soit au sein d'un parti politique ou comme indépendants.

Un débat s'engage.	

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et présente la nouvelle version de la motion. M. Rotrand indique que cette motion devrait donner lieu à une introspection sur la façon d'assurer plus de diversité au sein du conseil municipal. Il souhaite que cette motion soit une incitation à faire mieux en matière de diversité et à changer les choses. Puis, il s'adresse aux chefs des partis politiques afin qu'ils s'assurent d'une plus grande représentativité aux élections du 7 novembre 2021. M. Rotrand souligne que cette situation n'est pas uniquement au niveau municipal mais à toutes les instances à travers le Canada et invite chacun des partis à faire un effort afin de recruter des candidats issus de la diversité dans les quartiers gagnants. Le conseiller Rotrand dépose une lettre d'appui à cette motion provenant de la Ligue des Noirs du Québec.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele prend la parole au nom de l'opposition officielle qui appuie cette motion. Il remercie le conseiller Rotrand pour l'avoir déposée et indique que l'heure n'est plus à la sensibilité mais plutôt à l'obligation de résultats. Il rappelle l'importance d'aller sur le terrain et de recruter des candidats issus de la diversité qui ne demandent qu'à s'impliquer dans l'appareil municipal.

La présidente du conseil remercie le leader adjoint de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la conseillère Cathy Wong.

Mme Wong prend la parole pour présenter ses réflexions sur la motion. Étant issue de la diversité, Mme Wong souligne l'importance du débat que cette motion suscite et qu'il reste beaucoup de travail à accomplir pour que les instances démocratiques soient réellement représentatives de la diversité montréalaise. Elle indique que le conseiller Rotrand lance, par le biais de cette motion, un appel important à diversifier la composition du conseil municipal et se dit très fière d'appuyer cette motion. Elle mentionne que selon plusieurs, la politique ne devrait pas être un gagne-pain ou une carrière d'une vie et que pour favoriser la diversité, la politique devrait être un engagement envers les citoyens, un passage au service de la société. Puis, elle relate des faits de la carrière du doyen du conseil municipal, le conseiller Marvin Rotrand, élu pour la première fois en 1982 et qui cumule 38 années à titre d'élu au conseil municipal. Mme Wong se questionne sur comment faire place à la relève et à la diversité dans ce contexte et elle souhaite que tous les élus entament une réflexion à cet effet.

La présidente du conseil remercie la conseillère Cathy Wong pour son intervention et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele prend la parole pour déplorer le ton utilisé par la conseillère Wong dans ses propos qui, selon lui, était teinté d'âgisme. Il poursuit et indique que l'examen de conscience doit être fait par les 103 élus qui, à chaque fois qu'ils demanderont à la population de leur redonner un vote de confiance, se questionnent à savoir si cette confiance est méritée et si par leurs actions ils ont fait progresser la démocratie. M. Miele tient à souligner que le conseiller Marvin Rotrand a su à travers ses nombreux mandats démontrer du progressisme et qu'il s'est battu pour les minorités.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Cathy Wong.

Mme Wong soulève une question de privilège sur les propos tenus par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele. Mme Wong rappelle les faits et n'accepte pas l'étiquette « d'âgisme » que M. Miele lui attribue; elle souhaite qu'il se rétracte. La présidente demande que M. Miele retire également « hypocrisie ». M. Miele retire le mot « hypocrisie ». M. Limoges rappelle les propos de Mme Wong en indiquant qu'il ne faut pas faire de procès d'intention dans l'intervention de Mme Wong qui proposait notamment un exercice d'introspection aux élus qui se représentent de mandat en mandat. La présidente invite M. Miele à poursuivre en lui demandant d'intervenir de manière respectueuse et courtoise.

M. Miele poursuit son intervention en souhaitant que l'examen de conscience de toutes et tous soit une responsabilité collective qui n'est pas uniquement basée sur la longévité d'une personne à une instance décisionnelle.

La présidente remercie le leader adjoint pour son intervention et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole et se dit étonné des propos entendus. Il déplore le manque de maturité des élus et pensait que toutes et tous devaient se rallier autour de cette motion. Il souligne que les électeurs de Snowdon ont su, mandat après mandat, reconnaître les compétences, le dévouement et les idées progressistes de M. Rotrand.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges prend la parole et souhaite que les noms de tous les élu.es de Projet Montréal soient ajoutés à la liste des appuyeurs. La leader de l'opposition officielle prend la parole et souhaite également que les noms de tous les élu.es d'Ensemble Montréal soient ajoutés à la liste des appuyeurs. Il en va de même pour le conseiller Giovanni Rapanà.

La présidente du conseil cède tour à tour la parole aux conseillères et conseillers Sue Montgomery, Mary Deros, Abdelhaq Sari, Josué Corvil et Manon Barbe.

Mme Montgomery prend la parole pour appuyer cette motion et souhaite que son nom soit ajouté à liste des appuyeurs de cette motion.

Mme Deros prend la parole et éprouve un malaise à la suite des propos tenus par l'Administration. Elle rappelle que les conseillers sont élus par les citoyens.

M. Sari parle de son expérience en tant qu'élu issu de la diversité et remercie M. Rotrand pour le travail accompli pendant toutes ces années. M. Corvil tient à remercier M. Rotrand pour avoir déposer cette motion.

Mme Barbe prend la parole et demande que les noms des élus de LaSalle soient ajoutés à la liste des appuyeurs de cette motion.

La présidente du conseil remercie les intervenants et cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.	
65.05	

CM20 1201

Motion non partisane visant à appuyer la demande d'augmenter, au Québec, les taxes sur les boissons contenant du sucre ajouté

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.06 travaillée en collaboration avec le conseiller Jean-François Parenteau, Responsable des services aux citoyens, de l'environnement, de l'approvisionnement et du matériel roulant et des ateliers, ainsi que des relations gouvernementales pour l'Administration.

La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que le Conseil municipal a adopté, en décembre 2017, une motion (CM17 1401) visant à bannir graduellement, lors de la négociation de nouvelles ententes, la vente des boissons contenant du sucre ajouté (BSA) dans les bâtiments municipaux, ainsi qu'à inviter le gouvernement du Québec à imposer une taxe spéciale (comme l'alcool, le tabac et l'essence) sur les BSA;

Attendu que le directeur général a mandaté la direction des sports afin qu'elle fasse un suivi en ce qui concerne l'application de cette motion et que la Ville propose que, d'ici mai 2021, 75 % des arrondissements et des services prennent des mesures pour éliminer la vente et la distribution de boissons contenant du sucre ajouté, ainsi que de bouteilles d'eau en plastique, et ajoutent des produits équitables à leur offre alimentaire;

Attendu que la Ville propose que d'ici mai 2022, l'ensemble des concessions alimentaires qui se trouvent dans des bâtiments municipaux respectent les directives relatives aux boissons contenant du sucre ajouté, aux bouteilles d'eau en plastique et aux produits équitables;

Attendu que, selon l'Agence de la santé publique du Canada, la Société canadienne de pédiatrie et les diététistes du Canada, le tiers des enfants canadiens sont en surpoids ou obèses;

Attendu que certaines recherches démontrent que le surpoids et l'obésité constituent d'importants facteurs de risque de maladies chroniques liées à l'alimentation, dont l'hypertension, la dyslipidémie, l'hyperinsulinémie, les maladies coronariennes, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète de type 2, certains cancers, la stéatose hépatique non alcoolique, l'apnée du sommeil et l'arthrose;

Attendu que les enfants obèses courent un risque plus élevé d'être atteints de diabète de type 2 ou de maladies cardiovasculaires au cours de leur vie et que, selon l'Institut national de santé publique du Québec, on évalue le fardeau fiscal de l'obésité à près de 3 milliards de dollars par année;

Attendu que la consommation excessive de boissons contenant du sucre ajouté (ou boissons édulcorées) est fortement liée à la prise de poids, à l'apparition de maladies chroniques et à la carie dentaire;

Attendu que selon l'Institut de la statistique du Québec, 4 Québécois sur 10 sont des consommateurs réguliers de boissons sucrées, que le quart des élèves du secondaire et que 20% des enfants âgés de 4 ans consomment une boisson sucrée par jour;

Attendu que si cette proportion reste identique, une étude de modélisation pour le Canada prédit que plus de deux millions de nouveaux cas d'obésité se déclareront entre 2020 et 2041 et que, toujours selon cette étude, la consommation de BSA sera alors liée à des milliers de nouveaux cas de cancer, de diabète de type 2 et de maladies cardiovasculaires;

Attendu que certaines recherches établissent une corrélation entre l'augmentation des taxes sur les boissons contenant du sucre ajouté et la diminution de leur consommation dans certaines régions. Cette politique pourrait donc avoir des effets positifs importants sur la santé publique;

Attendu que, dans des pays comme la France, l'Australie, le Mexique, le Portugal, le Sri Lanka, les Émirats arabes unis et la Hongrie, la consommation de BSA a connu une baisse significative après l'imposition de taxes sur la consommation de ces boissons;

Attendu que, selon les données de consommation de boissons sucrées au Québec, une taxe de 20 % du prix sur ces produits permettrait de générer des revenus de plus de 100 millions de dollars annuellement à réinvestir en prévention au Québec;

Attendu que, dans de nombreux endroits, les mesures de taxation des BSA ont permis de recueillir d'importantes sommes pour répondre à certains besoins en matière de santé, dont des programmes visant à promouvoir l'amélioration de l'alimentation, l'augmentation de l'activité physique, la prévention de l'obésité, l'éducation en matière de nutrition, ainsi qu'à faire progresser la réforme des soins de santé ou à subventionner des aliments plus sains, comme les fruits et légumes;

Attendu que selon les données de l'enquête TOPO, disponible sur le site de Santé Montréal, la consommation des BSA est plus importante dans les milieux socioéconomiques plus vulnérables et que la taxe les affectant donc de manière plus importante, ces effets doivent être pris en compte;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli M. Jean-François Parenteau

M. Francesco Miele

Et résolu :

- 1- que le Conseil municipal appuie la demande de Capsana, la Coalition québécoise sur la problématique du poids, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, le Réseau action en santé cardiovasculaire en ce qui concerne l'application d'une taxe spéciale d'au moins 20 % sur toutes les boissons contenant du sucre ajouté vendues au Québec, ce qui représenterait un pas dans la lutte contre le surpoids, l'obésité et les futures conséquences de ces affections sur la santé des jeunes;
- 2- que le Conseil municipal appuie la demande voulant que les revenus découlant d'une taxe sur les boissons contenant du sucre ajouté doivent servir à accroître le financement des programmes encourageant l'adoption d'un mode de vie sain et actif, y compris les initiatives visant à subventionner les fruits et les légumes, l'amélioration de l'accès aux possibilités d'activité physique, et les programmes de littératie alimentaire et d'autres mesures sociales permettant d'atteindre un plus grand bénéfice associé à la mesure et de pallier aux possibles effets économiques collatéraux d'une telle taxe sur les populations plus vulnérables. Le public doit être informé de la manière dont ces revenus seront distribués;
- 3- que le Conseil municipal invite le Gouvernement du Québec à donner suite rapidement aux demandes visant à imposer une taxe spéciale d'au moins 20 % sur toutes les boissons contenant du sucre ajouté vendues au Québec;
- 4- que le greffier soit mandaté pour envoyer une copie de cette motion au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, ainsi qu'à tous les députés provinciaux.

Un débat s'engage.	

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand présente la nouvelle version de la motion, qui se veut une demande d'appui de la part de plusieurs organismes en santé qui demandent l'instauration d'une taxe spéciale sur les boissons sucrées. M. Rotrand fait mention de quelques statistiques et coûts engendrés en soins de santé à la suite de la consommation de boissons sucrées. Il énumère également quelques pays et villes qui ont adopté une telle mesure, tout en expliquant comment les sommes ainsi prélevées ont été utilisées. Le conseiller Rotrand dépose également trois documents en lien avec cette motion :

- Une infographie intitulée « Pour une relance économique favorable à la santé Instaurer une taxe sur les boissons sucrées dédiée à la prévention »;
- Lettre d'appui de l'organisme « Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) »;
- Communiqué de presse conjoint de quatre organismes : Capsana, la Coalition québécoise sur la problématique du poids, la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC et la Société canadienne du cancer.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole respectivement au conseiller Jean-François Parenteau et au leader adjoint de l'opposition officielle, Francesco Miele.

Le conseiller Parenteau remercie le conseiller Rotrand pour le travail de collaboration. Il précise les modifications apportées par l'Administration à cette nouvelle version de la motion. Le leader adjoint de l'opposition officielle enchaîne et mentionne également que son parti va appuyer cette motion, tout en souhaitant qu'un suivi soit effectué.

La présidente du conseil remercie le conseiller Parenteau et le leader adjoint de l'opposition officielle pour leurs interventions et cède la parole au conseiller Rotrand qui exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.										
65.06										
À 15 h 50, tous les points de l'assemblée levée.	l'ordre	du jou	r ayant	été	étudiés,	la	présidente	du	conseil	déclare
Suzie Miron PRÉSIDENTE DU CONSEIL					Yves S					
Tous et chacun des règlements et	résolut	ions ci-	dessus	relate			R DE LA VIL ouvés.	LE		
· ·										
Valérie Plante MAIRESSE										

ANNEXE - ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021 Conseillers municipaux – 2020 Le 16 novembre 2020

- 1. Arseneault, Christian
- 2. Barbe, Manon
- 3. **Beis,** Dimitrios (Jim)
- 4. Bissonnet, Michel
- 5. Black, Christine
- 6. **Boivin Roy,** Karine
- 7. **Bourgeois,** Caroline
- 8. Caldwell, Éric Alan
- 9. Clément-Talbot, Catherine
- 10. Corvil, Josué
- 11. Croteau, François W.
- 12. Décarie, Suzanne
- 13. Deros, Mary
- 14. **Deschamps**, Richard
- 15. **DeSousa**, Alan
- 16. Dorais, Benoit
- 17. Downey, Sterling
- 18. Fumagalli, Giuliana
- 19. **Giguère**, Marianne
- 20. Guay, Richard
- 21. Hénault, Andrée
- 22. Langevin, Benoit
- 23. Lavigne Lalonde, Laurence
- 24. Lessard-Blais, Pierre
- 25. Marinacci, Normand
- 26. Mauzerolle, Sophie
- 27. McQueen, Peter
- 28. Miranda, Luis
- 29. Miron, Suzie
- 30. Normand, Jérôme17 novembre 2020
- 31. Norris, Alex
- 32. Ouellet, Sylvain
- 33. Parenteau, Jean-François
- 34. Perez, Lionel
- 35. Perri, Dominic
- 36. Plante, Valérie
- **37. Popeanu**, Magda
- 38. Rabouin, Luc
- **39. Rapanà**, Giovanni
- 40. Rossi, Chantal
- 41. Rotrand, Marvin
- 42. Ryan, Richard
- 43. Sigouin, Anne-Marie
- 44. Thuillier, Émilie
- 45. Vodanovic, Maja
- 46. Watt, Stephanie